

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

**REVUE CANADIENNE.**

# REVUE CANADIENNE

---

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES,  
ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

---

TOME SECOND

---

*In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.*

ST. AUGUSTIN.

---

MONTREAL  
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR E. SENÉCAL  
Rue Saint Vincent, 4.

---

1865.

# REVUE CANADIENNE

Philosophie, Histoire, Droit, Littérature, Economie sociale, Sciences,  
Esthétique, Apologétique Chrétienne, Religion.

---

## UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

---

### CHAPITRE XXXIV.

(SUITE.)

#### UNE NUIT ORAGEUSE.

— Où est-il, ce Meunier, que je l'étripaille et que je l'éventraille, s'écria-t-il en jurant, et en même temps, sans regarder ni à droite, ni à gauche, il se battit les cuisses de ses deux mains, chanta le coq, et fit un saut en envoyant ses deux pieds, chaussés de souliers de chevreuil, au plafond de la salle, avec la souplesse d'un chat-tigre.

— Bill Collins ! dit DesRivières, en se penchant à l'oreille de St. Luc.

Celui-ci jeta un coup d'œil sur Meunier, qui baissait la tête.

— Qu'allez-vous faire ? lui dit St. Luc.

— Me battre, répondit Meunier en rougissant, ou passer pour un lâche ; et pourtant je ne voudrais pas me battre ce soir. Voyez les conséquences de la mauvaise compagnie que je fréquente.

— Eh ! bien, vous ne vous battez pas.

— Comment faire ? il est à moitié soûl. C'est un diable.

— Tant mieux ; il n'en sera que plus facile à arrêter. Asseyez-vous et restez tranquille, je réponds de tout.

St. Luc jeta un coup d'œil du côté de la porte qui était restée ouverte et vit Trim, dont les grands yeux blancs brillaient dans l'obscurité. Il lui fit un signe. Trim entra et resta debout au-devant de la porte, qu'il referma. Personne ne parut avoir fait attention à l'entrée de Trim ; les yeux de tout le monde étant fixés sur Bill Collins qui, ayant aperçu Meunier, prenait son élan pour fondre sur lui.

Meunier s'était assis sur le banc, comme St. Luc l'en avait prié, adossé au mur. Avant que St. Luc eut le temps de se placer en avant, Bill Collins fit deux sauts et lança ses pieds à la tête de Meunier ; celui-ci esquiva vivement le coup, en se jetant de côté. Un grand morceau du crépit se détacha et tomba de la muraille. Un frisson courut dans les veines de St. Luc, qui saisit le bandit par le bras et le repoussa rudement.

— Vous avez manqué votre coup ; c'est bien heureux pour vous.

— Comment pour moi ? Est-ce que, par hasard, vous voudriez vous mêler de ce qui ne vous regarde pas, blanc-bec que vous êtes ? Allons ! lâchez-moi, ou je vous éventraille à votre tour.

*P'tit Loup* et deux à trois autres personnes se levèrent, et se rapprochèrent de Bill Collins.

L'affaire va être chaude, pensa DesRivières, en retroussant les manches de son habit. Trim restait debout, sans bouger, à la même place : sachant qu'il ne devait rien dire ni rien faire sans un ordre de son maître, dont il comprenait le moindre signe ; il ne paraissait pas du tout inquiet. Meunier s'était levé, et se tenait à la gauche de St. Luc.

— Me lâcherez-vous ? dit Bill Collins en hurlant.

En même temps il chercha à frapper St. Luc à la figure. Mais celui-ci avait prévenu le coup en le saisissant au poignet, lui tenant ainsi les deux bras pressés comme dans un étai.

— Lâchez-moi donc ; encore une fois, je vous le dis.

— Je te lâcherai, si tu veux promettre de ne pas attaquer cet homme ; une autre fois, tu feras ce que tu voudras ; mais ce soir, non.

— Tonnerre d'un nom ! je ferai ce que je voudrai, il n'y a pas un homme pour m'en empêcher ici. Voulez-vous me lâcher, oui ou non ?

— Prenez garde, il va vous mordre, dit Meunier.

— Il ne me mordra pas ; répondit St. Luc, dont le sang commen-

çait un peu à lui monter à la tête, et il repoussa Bill Collins avec violence.

—Kokorikô ! chanta Bill Collins, en s'élançant sur St. Luc, pour le saisir à la gorge. Mais il s'était mal adressé en changeant d'adversaire. St. Luc fit un demi-pas en avant, et lui asséna au milieu du front un coup de poing si rapide, si raide, que Bill Collins tomba tout de son long, comme un bœuf assommé.

DesRivières n'avait pu s'empêcher de tressaillir en voyant l'éclair des yeux de St. Luc, à l'instant où celui-ci levait le bras pour frapper.

— Je crois qu'il en a assez, dit DesRivières ; nous ferons mieux de partir, maintenant ; et vous aussi, Meunier. Nous n'avons plus rien à faire ici.

— Oui, je m'en vas chercher ma petite sœur et l'emmener chez moi.

Ils sortirent ensemble ; Meunier gagna du côté de l'hôtel St. Laurent, pendant que St. Luc, DesRivières descendirent la rue vers le Champ-de-Mars, Trim suivant toujours à quelque distance.

— Mâtin ! quel coup de poing ! M. de St. Luc. Comme vous l'avez assommé ! Il est tombé comme un sac de farine. Où avez-vous donc pris des leçons de boxe ?

— A la Nouvelle-Orléans, je ne faisais que cela, quand j'étais jeune. J'ai aussi pris des leçons à Londres de James Sawyer.

— Êtes-vous fort au fleuret ?

— Un peu. J'ai pris des leçons de Fontau à Paris, et de Latour à la Nouvelle-Orléans.

— J'en suis bien aise ; nous avons ici un maître de boxe, nommé O'Rourke, je voudrais bien vous voir prendre les gants avec lui ; il se vante. Je crois que vous êtes plus fort que lui ; j'ai vu cela à la manière dont vous parez, encore mieux que dans celle de votre attaque, car au deuxième tour j'ai bien compris que vous ménagiez le Dr..., votre adversaire de tantôt. Il n'était pas du tout de votre force. Aimerez-vous à prendre les gants avec O'Rourke ?

— Je n'y tiens pas ; mais si je vais à la salle, je n'aurai pas d'objection. J'aime cependant mieux les armes.

— Oui ! eh ! bien, nous avons Hury, un français qui donne des leçons. On le dit très-fort et je le crois très-capable, quoique je ne sois pas grand connaisseur.

— C'est bien, nous irons le voir ; j'aimerais à me refaire la main un peu. Où allons-nous maintenant ? je me sens en veine d'excitation, ce soir ; et n'ai pas la moindre envie d'aller me coucher.

— Allons chez Privat ; nous rencontrerons nos amis.

— Je le veux bien. D'autant plus que j'aimerais à faire plus ample connaissance avec eux ; surtout avec le plus gros des deux, le blond. J'aime cette figure là. Il y a là quelque chose de bon, de brave, de généreux et d'intellectuel en même temps.

— Vous ne vous trompez pas ; c'est un de nos bons canadiens, descendant d'une des plus braves familles du pays.

## CHAPITRE XXXV.

### LES DEUX SŒURS.

Sur la route de Sainte Foye, à quelque distance de la ville de Québec, le promeneur apercevait il y a quelques années un petit cottage, dont l'extérieur, en maçonnerie de pierre grise, n'offrait rien de bien particulier du côté de la route. Mais il était si pittoresquement assis sur le versant ouest des coteaux, entouré de belles érables, taillées avec soin, qu'il apparaissait de la vallée, comme un nid caché dans le feuillage. Un beau jardin, planté d'arbres fruitiers, dont les allées bien sablées et ratissées étaient bordées de verdure, s'étendait en pente douce derrière la maison. Au bas du jardin, une main intelligente avait construit un petit berceau, à treillis, couvert de vignes sauvages dont les raisins mûrs pendaient en grappes nombreuses. On passait de ce berceau sur une pelouse fleurie, d'un demi-arpent carré à peu près, et qu'ombrageaient un groupe d'ormes majestueux, dont les vastes rameaux en s'entrelaçant formaient un épais toit de verdure que les rayons trop chauds d'un soleil de juillet ne pouvaient pénétrer, à la grande satisfaction de deux jeunes filles qui, assises sur le gazon, étaient occupées toutes deux à broder des chiffres sur des mouchoirs de fine batiste, frangés de dentelle.

Elles étaient sœurs, de même âge ; toutes deux gaies, toutes deux spirituelles, comme des canadiennes de pure origine française ; toutes deux jolies, avec leurs cheveux bruns, lisses, soyeux, se divisant au milieu du front en deux bandes qui encadraient leur visage d'un ovale parfait, et se repliaient gracieusement pour aller au-dessus des oreilles se nouer en rouleaux sur le derrière de la tête. Elles s'aimaient comme des jumelles s'aiment ; elles se ressemblaient comme deux jumelles se ressemblent ; leurs sympathies étaient les mêmes, leurs goûts ne faisaient qu'un. Pourtant, une

nuance assez sensible distinguait leur caractère ; l'une, Asilie, que l'on appelait Asile, était d'une sensibilité mêlée d'une certaine teinte de douce mélancolie, qui n'en rendait sa gaieté que plus aimable, et sa conversation comme sa société que plus sympathique ; avec elle on se sentait comme un besoin d'aimer.

Sa sœur, plus vive dans sa gaieté, plus sémillante dans ses mouvements, un peu piquante dans ses réparties pleines de sel et de finesse, offrait un charmant contraste quelquefois ; car c'était justement quand Asile paraissait la plus rêveuse, qu'elle se plaisait à la taquiner, et c'est alors que son esprit jaillissait avec ses paroles comme une cascade éblouissante. Elle était toute gracieuse, toute gentille comme sa sœur. Avec elle il n'y avait pas moyen d'être triste ou sérieux ; il fallait rire. Elle était un peu moins grande qu'Asile. Ses mains étaient petites, blanches, délicates comme celles d'un enfant ; il en était de même de ses pieds, petits comme ceux d'une duchesse. Elles étaient là toutes deux silencieuses depuis quelques instants lorsqu'un léger bruit les avertit de la présence de leur mère, qui contemplait ses deux enfants avec une douce satisfaction maternelle.

— Dites donc, maman, dit la plus jeune en se levant et en jetant son bras autour du cou de sa mère, pourquoi faut-il broder toutes ces lettres sur mon mouchoir "*H. M. R. de St. Dizier*?" — C'est presque l'alphabet à broder ! J'ai bien envie de ne plus mettre "*M.*" vous ne le mettez jamais sur les vôtres.

— Fais toujours, mon enfant ; c'est l'initiale du nom de ton père, qui prie pour vous au ciel !

— Pourquoi alors cette lettre ne se trouve-t-elle pas sur vos mouchoirs, bonne maman ?

— Moi, c'est différent, mon enfant.

— Comment cela ? Je ne vous comprends pas.

— Quoiqu'il en soit, brode cette lettre ; ne serait-ce qu'à titre de souvenir, dit Madame de St. Dizier avec un soupir, mettant ainsi fin à la conversation pour rentrer dans le berceau qu'elle traversa lentement et la tête basse.

— Hermine, lui dit sa sœur, après que sa mère eut disparue au détour d'une allée, tu as fait de la peine à maman ; je t'avais déjà dit de ne plus lui parler de cela, car on l'attriste toujours. Depuis que notre bon père est mort, il y aura bientôt cinq ans, je ne l'ai jamais vue gaie comme autrefois ; depuis un an surtout j'ai remarqué qu'elle avait des jours de tristesse profonde qui m'affligent ; sa santé s'affaiblit aussi.

— As-tu remarqué aussi que chaque fois que nous allions à



Montréal, elle en revenait plus triste ; on dirait qu'elle ne quitte Montréal qu'avec regrets.

— Ah ! oui, je l'ai bien remarqué. Depuis bientôt un mois que nous sommes revenues, il n'y a presque pas de jours que je ne remarque, dans ses yeux, des traces de pleurs. Te rappelles-tu, en arrivant à Sorel, ce beau grand jeune homme, brun, qui nous regardait avec une attention, qui m'a paru si marquée, que j'ai été obligée de changer de place ; eh ! bien, sais-tu ce que cette pauvre maman m'a dit ? Elle m'a dit qu'elle trouvait que ce jeune homme nous ressemblait ; pauvre mère elle pense toujours à nous ; et quand elle voit quelqu'un dont les traits sont beaux et distingués, elle croit que nous devons lui ressembler.

— Oui ! oui ! je me souviens de ce jeune homme qui nous regardait avec ses grands yeux presque effrontés ; et pourtant il m'a semblé qu'il y avait moins d'effronterie que de tristesse dans son regard. En effet, maintenant j'y pense, quand il a baissé les yeux et a souri avec mélancolie, en te voyant quitter ta place, il me semble lui avoir trouvé une forte ressemblance avec toi, quand tu prends ton air triste ; avec ça que vos yeux sont pareils ; les siens sont noirs, les tiens presque bleus, les siens percent, les tiens caressent ; votre nez aussi se ressemble, moins la forme ; le sien est droit, le tien, fin et arqué ; votre teint est semblable, moins la couleur, il est brun, tu es blonde. Ton portrait, c'est le mien ; donc il nous ressemble ; c'est clair.

— Pauvre mère, continua Asile, sans faire attention à ce que disait sa sœur, elle n'a que nous pour la consoler dans son affliction ; car il y a quelque chose qui l'afflige. Elle ne s'est pas couchée dans le bateau et elle a passé la nuit à prier ; “pauvre enfant !” disait-elle ; et elle se mettait à pleurer, puis elle entrouvrait le rideau et nous embrassait chacune notre tour, tout doucement pour ne pas nous éveiller ; je faisais semblant de dormir, quoique je fusse sur le point d'éclater en sanglots, sachant bien que j'aurais redoublé ses peines, en lui faisant voir que je m'en apercevais.

— Bonne mère, elle ne pense qu'à nous ! Et moi, qui lui ai fait de la peine. Tiens, Asile, je me sens envie de pleurer, quand tu me dis cela.

— Ne pleures pas ; car si maman découvrait que tu eusses pleuré, elle n'en serait que plus chagrine. Tu sais qu'elle n'aime rien tant que de nous voir nous amuser ; c'est pour cela que nous irons au bal chez le Gouverneur mercredi prochain ; et pourtant je t'assure bien que je n'ai pas grande envie d'y aller...

— Je te quitte, dit Hermine, en interrompant sa sœur ; je rentre

et vais aller chanter quelques chansons joyeuses ; peut-être distrairais-je ma bonne maman.

— C'est bien, Hermine, va : j'irai te rejoindre bientôt et nous chanterons ce joli duo, qu'elle aime tant : "*Les rayons d'Italie.*" Prends garde de ne pas chanter "*La mer se plaint toujours ;*" tu sais combien cette romance l'attriste.

— Je sais, je sais ; je lui chanterai "*Le procès des yeux noirs et des yeux bleus ;*" je dirai les yeux gris au lieu des yeux bleus ; et elle rira, parceque nous avons les yeux plus gris que bleus ; et certes, ce n'est point une perte, dit l'aimable jeune fille en embrassant sa sœur, surtout quand ils sont beaux comme les tiens.

— Et comme les tiens aussi, Hermine.

Asile restée seule, se remit à travailler avec ardeur, pendant quelque temps ; puis, peu à peu, elle laissa tomber ses mains sur ses genoux et se mit à rêver et à contempler le splendide panorama qui se développait immense et varié sous ses yeux.

C'est qu'en effet il n'y a peut-être pas au monde un plus beau comme un plus grandiose spectacle que celui qu'offre la vue de la vallée de la rivière St. Charles et des Laurentides qui la bordent au loin à l'horizon, prise des hauteurs de la route de Ste. Foye.

Le soleil, qui baissait vers l'ouest, venait de se cacher derrière un nuage frangé d'or, qu'il empourprait de ses rayons, au-dessus de la cime rugueuse des montagnes par de là le village indien de Lorette. La rivière St. Charles, qui serpentait au milieu d'une plaine fleurie, était çà et là coupée par des navires en construction, de toutes formes et de toutes grandeurs, les uns n'offrant encore qu'une ligne étroite qui devait servir de quille, d'autres leurs carènes à demi-radoubées ; puis ceux-là plus avancés, montrant leurs coques noires prêtes à être lancées, pour aller bientôt augmenter la nombreuse flotte marchande qui va porter les produits du Canada dans les pays étrangers.

La plaine qui s'étend en pente douce jusqu'au pieds des Laurentides, se divise en une multitude de fermes en parallélogrammes, dont les différentes récoltes, parvenues à des degrés divers de maturité présentaient comme des carreaux d'un immense damier. De délicieux paysages ; de riants villages avec leurs jolies églises, dont les clochers de ferblanc reflétaient les feux du soleil couchant, quand quelques-uns de ses rayons perçaient le nuage, marquaient de distance en distance les limites des paroisses dont ils étaient le centre. A la gauche l'ancienne et la nouvelle Lorette, Charlesbourg, Beauport ; plus au loin Montmorency, avec sa chute ; plus loin encore les Caps qui s'avancent le front menaçant vers le St. Laurent.

On était alors, au temps des labours, temps de travail et de plaisir dans les campagnes ; des troupeaux de vaches laitières, errant durant le jour, dans les champs nouvellement fauchés, revenaient en mugissant des pâturages, ramenés à la maison dont les cheminées laissaient échapper une blanche fumée, qui annonçait que le souper des laboureurs se préparait, pour leur faire oublier les fatigues de la journée.

Une légère brise de l'ouest s'était élevée et apportait le parfum des prairies à notre jeune héroïne, absorbée dans une délicieuse contemplation. Tout-à-coup elle se leva : " Il pourrait bien se faire, en effet, murmura-t-elle, que ce ne fût pas par effronterie qu'il me regardait avec tant d'attention ! " Et les bras pendants, la tête pensive, elle regagna, à pas lents, la maison.

— Viens donc, viens donc vite ; s'écria Hermine en accourant au devant de sa sœur. Tu ne sais pas qui vient de passer à cheval ? Le Monsieur de l'autre jour. J'étais à chanter au piano, quand j'entendis le galop d'un cheval ; je crus que c'était un officier ; je ne fis pas attention et continuai à chanter. Mais le cheval s'arrêta au pas, je chantais toujours pour finir mon couplet ; lorsqu'il fut terminé, j'eus la curiosité de voir quel était ce cheval, qui s'arrêtait ainsi sous l'influence de ma musique ; car, en effet, on dit que les animaux aiment les divins accords, hem ! hem ! Mais qu'aperçois-je ? Tout en ne regardant que le cheval, vrai, je reconnus notre bel étranger. Car c'est un étranger, j'en suis sûr.

— Lequel ? dit distraitement Asile, sans relever la tête.

— Le cavalier, comme de raison, et non le cheval.

— Quel cavalier ?

— Mais celui qui m'écoutait chanter. Le même dont tu me parlais tout à l'heure.

— Était-il seul ? demanda Asile, en hésitant, et suivant sa sœur qui l'entraînait par la main.

— Seul ; pourquoi cette question, petite sœur, dit l'autre malicieusement ?

— Il eut pu être accompagné de quelqu'une de nos connaissances.

— Oh ! pour ça, ne sois pas inquiète ; s'il veut se faire présenter quelque part, il en trouvera le moyen. Ces hommes sont-ils jamais en peine ? Chantons toutes les deux ; s'il aime la musique il saura bien trouver les chanteuses.

— Bien ; mets-toi au piano, continua Hermine, quand elles furent dans le salon, je vais voir s'il revient.

— Mille excuses, ma chère ; mais c'est ta place, dit Asile en riant : je regarderai, moi, en baissant les persiennes ; je voudrais voir si

c'est le même. Ah ! le voilà : chante seule, je te suivrai ; je voudrais l'examiner comme il faut, pendant qu'il est encore loin.

— Laisse-moi le regarder aussi.

— Mais tu l'as déjà vu ; commence donc à chanter, il pourrait s'apercevoir que l'on a interrompu le chant, et croire peut-être avec la suffisance de ses pareils, que nous l'avons remarqué. Ils sont si fats, ces hommes.

— Pas tous.

— Si fait ! mais laisse-moi donc regarder ; j'aimerais à le voir un tout petit peu ; quand ce ne serait que le bout de son nez.

— Ah ! tu es bien une vraie fille d'Ève.

— Tiens ! et toi ? Moi, c'est différent ; je suis la plus petite.

— C'est bien lui ! il vient au galop, dit Asile, en se mettant au piano, avec une agitation qui n'échappa pas à sa sœur.

— Tu vas voir son cheval se remettre au pas, dit Hermine en riant ; il n'a pas les oreilles longues pour rien.

Et elles chantèrent un des plus jolis duos de Bellini. La voix douce, suave et pleine de mélodie d'Asile se mariait si bien aux accents clairs, nets et expressifs de sa sœur, qu'il en résultait une délicieuse harmonie, qui ne dut pas échapper à l'oreille attentive du cavalier qui passait ; puisqu'il mit son cheval au pas et sembla écouter avec satisfaction. Elles continuèrent à chanter jusqu'à ce que le morceau fut terminé. Le cavalier était déjà loin, allant toujours au pas, la tête penchée, l'œil fixé sur le pommeau de sa selle, comme s'il eut été absorbé par le chant qu'il venait d'entendre.

— Je te disais bien qu'il se mettrait au pas. Une autre fois il s'arrêtera ; il est si fin ce cheval-là !

— Mais, dit tout-à-coup Asile, c'est demain mercredi ; le bal au château.

— Belle découverte ! puisque c'est aujourd'hui mardi.

— J'ai peur que la modiste n'ait pas le temps de terminer mes toilettes.

— Tiens ! et tu me disais, encore ce matin, que tu ne tenais pas à aller à ce bal, où il y aura tant de monde ; et que dans tous les cas ta robe de soie rose suffirait. Tu veux donc être belle demain ?

— Ça ferait tant plaisir à maman ; ce n'est que pour lui plaire.

— Et à d'autres aussi, dit Hermine, en faisant un signe, comme pour désigner celui qui venait de passer.

— Folle ! répondit Asile, en embrassant sa sœur pour dissimuler la rougeur qui lui était montée à la figure. Et d'ailleurs, reprit elle,

je ne pense pas qu'il y aille ; qui aurait pu le présenter chez le Gouverneur.

Un coup léger, frappé au marteau de la porte, vint interrompre leur entretien. Hermine courut ouvrir à une timide jeune fille, qui portait un petit paquet de linge à la main ; elle présenta une lettre en demandant si Madame de St. Dizier était à la maison.

Après avoir ouvert la lettre et l'avoir parcourue à la hâte, Hermine fit passer celle qui l'avait apportée, dans la cuisine où était alors Madame de St. Dizier, puis courant à Asile, elle lui dit en lui montrant la lettre qu'elle tenait élevée au-dessus de sa tête. " Il va y aller, il y ira, il est venu pour cela."

— Mais, que dis-tu donc, Hermine ?

— Oui, oui, il y sera ; je te conseille d'aller chez la modiste, et de lui dire de finir ta robe pour demain, dût-elle travailler toute la nuit.

— Mais qui ? mais qui ?

— Mais lui ; le milord ! le héros des mille et un contes ! Tiens, lis ce que m'écrit Elmire.

" Montréal 23 octobre 1837.

" Ma chère Hermine,

" D'abord, je t'embrasse sur les deux joues et Asile aussi ; ensuite je te recommande, c'est peut-être inutile, d'être bien discrète sur ce que je vais te confier, et de n'en parler à personne. Tu sauras que nous avons ici, depuis quatre à cinq semaines, un étranger de la Nouvelle-Orléans, qui passe pour fabuleusement riche, et dont tout le monde parle en ville. Il s'appelle M. de St. Luc ; il est venu avec plusieurs lettres d'introduction, et a été invité dans les meilleures familles. J'étais curieuse, comme tu le penses bien, de voir le lion du jour ; j'en avais entendu dire, par mon frère Auguste, des choses si surprenantes. Il paraît qu'il a été une espèce de corsaire par plaisir ; qu'il s'est battu avec des pirates ; et mille autres histoires tout aussi affreuses que l'on débitait sur son compte.

" Jeudi dernier nous avons eu un grand bal chez madame de Mont..., qui donne toujours, comme tu sais, les plus brillantes soirées à Montréal. Toute l'élite de la société y était ; les habits rouges, comme de raison, ne contribuaient pas peu à l'éclat du bal. Il n'y avait presque pas de jeunes canadiens ; ils s'occupent plus de politique que de bals ; tant pis, pour nous ! Il y avait le colonel W... le capitaine S... enfin presque tous les officiers du 32<sup>e</sup> et du 66<sup>e</sup> ; sans oublier, *last but not least*, mon petit lieutenant R. W... Tu sais que j'ai toujours eu un faible pour le militaire ; et pourtant, je

t'assure que ce n'était pas ce qui avait le plus d'intérêt pour moi ce soir-là. J'étais presque vexée de ne voir que des visages connus ; enfin, vers onze heures, il se fit une sensation dans le salon où je dansais.

“ C'était *lui* ; mais il n'a pas plus l'air d'un flibustier que toi ou moi ! J'imaginai voir une espèce de barbe-bleue, avec une épaisse crinière, des yeux féroces, eh ! bien, ce n'est rien de tout cela ; c'est tout simplement un beau, grand brun ; avec une légère moustache noire. Il se présente avec beaucoup de grâce ; ses manières sont d'une extrême élégance. Il n'y a aucune affectation chez lui ; il n'est pas roide et gourmé, comme la plupart de nos officiers ; ni fier, malgré sa richesse. Il n'a pas plus de prétention que le commun des mortels. Il s'est fait présenter à toutes les dames, et a conversé avec elles aisément, sans gêne ; je t'assure qu'il a fait des conquêtes parmi les jeunes filles. Tu le verras et tu jugeras, car il m'a dit qu'il descendrait à Québec lundi ou mardi prochain pour assister au bal du château ; le Gouverneur lui ayant envoyé une invitation spéciale.

“ Il n'a pas dansé, il est en deuil de son père ; mais je t'assure que j'avais plus de plaisir à entendre sa voix grave et douce, qu'à danser. Il m'a montré beaucoup d'attention, quand je lui ai dit que tu étais mon amie. Il paraît qu'il t'a déjà vue, toi et Asile, quelque part. Ainsi prenez garde de me l'enlever ; car je puis bien te le dire à toi, pourvu que tu n'en ries pas... j'en suis folle !

“ Il paraît qu'il voyage pour son plaisir ; l'on m'a dit, pourtant, qu'il était venu en Canada pour y chercher quelqu'un... *ou quelqu'une*. Il n'aime pas à s'entretenir sur ce sujet ; du moins il a éludé la question, quand je lui en ai parlé, en badinant. Je crois que j'ai deviné ce qu'il cherche... il n'est pas difficile de deviner ce qu'un beau jeune homme, riche, de vingt-cinq à trente ans, peut chercher. Nous sommes cinq à six qui avons décidé de faire sa conquête ; c'est un véritable siège en forme que nous voulons faire. Une fois prisonnier, il payera gros pour sa rançon. J'espère qu'Asile et toi, ainsi que tes amies de Québec, vous joindrez à nous pour faire un traité offensif et défensif contre le nouvel ennemi de notre repos. Excuse mon bavardage ; il m'a fait oublier une foule d'autres choses que j'avais à te dire.

“ Mes respects et les amitiés de maman à Madame de St. Dizier.

“ ELMIRE L.....”

“ P. S. Je décachète ma lettre pour te dire justement ce qui devait en faire le sujet principal. La personne, qui te remettra cette lettre,

est la jeune fille que maman avait promise d'envoyer à ta mère ; elle est adroite à l'aiguille et bonne fille de chambre. Elle s'appelle Florence. Elle est sortie, depuis quelques jours, de chez un monsieur ou madame Malo, où il paraît qu'elle avait trop d'ouvrage, elle est si jeune ; et, avec cela, si gentille ! Sa mère, qui est une bonne vieille, que nous employons depuis longtemps pour les gros ouvrages, désire qu'elle aille à Québec.

“ E. L.”

— Eh ! bien, que dis-tu de ce lion ? dit Hermine, en reprenant la lettre qu'elle avait relue avec sa sœur. Il me semble que nous pouvons l'apprivoiser. Ah ! Ah ! Et toi, qui disais qu'il n'y avait pas de lion blanc ! vois-tu comme le monde progresse. Je vais aller montrer cette lettre à maman, puis nous ferons venir cette petite Florence.

## CHAPITRE XXXVI.

### LE BAL DU GOUVERNEUR.

Le jour du grand bal, que donnait le Gouverneur, était enfin arrivé. Des cartes d'invitation avaient été distribuées avec profusion, depuis plus de quinze jours. Lord Gosford qui voulait faire un dernier effort, pour se rendre tous les partis favorables, avait invité un grand nombre des notabilités canadiennes des campagnes.

La résidence du Gouverneur avait été décorée à neuf, à l'intérieur ; la salle de danse avait été agrandie et étincellait à la lumière de mille bougies. Tous les salons étaient brillamment illuminés. Une foule assez considérable était déjà arrivée. Dix heures venaient de sonner, et une longue file de voitures semblait stationner à la porte, quoiqu'elles se succédassent avec rapidité, les unes prenant la place de celles qui partaient.

La musique du régiment en garnison dans la ville, préludait à un quadrille, quand le Gouverneur entra dans la salle de danse, ayant à son bras une jeune fille à laquelle il paraissait témoigner beaucoup d'affection. Il salua à droite et à gauche plusieurs personnes qu'il n'avait pas encore vues, et se dirigea vers le fond de la salle, où il venait d'apercevoir Madame de St. Dizier.

— Je vous cherchais, Madame, lui dit il, pour vous confier pour

la soirée, ma petite cousine, qui vient avec son père passer quelques mois avec nous. Elle est étrangère en ce pays, n'étant arrivée que de ce matin ; je désirerais lui faire faire la connaissance des bonnes familles canadiennes. Elle parle le français comme une petite parisienne. J'espère que vous voudrez bien la prendre sous votre protection. Et vous, dit-il, en s'adressant aux demoiselles de St. Dizier qui étaient près de leur mère, vous ne lui refuserez pas votre amitié, n'est-ce pas ? nous sommes presque de vieilles connaissances, votre mère et moi, quoique depuis quelques temps elle néglige de nous visiter ; je voudrais que Clarisse et vous, fussiez bonnes amies.

Madame de St. Dizier, prit affectueusement la main de la jeune étrangère, et la fit asseoir entre elle et Hermine.

— Maintenant, dit Lord Gosford en se penchant vers celle qu'il avait amené à Madame de St. Dizier, je vais aller prévenir quelqu'un, que j'ai aperçu au moment de ton entrée dans la salle ; il est bien loin, ma chère, de s'attendre à te voir ici ce soir.

— Quelle est cette personne, Milord, demanda Clarisse.

— Ah ! c'est une surprise que je veux vous faire à tous deux. Il croit que ton père est repassé en Angleterre depuis longtemps avec toi ; et tu ne t'attends guère, j'en suis sûr, à le rencontrer ici. Je vais bientôt te l'envoyer.

Lord Gosford n'eut pas plutôt passé dans le salon voisin, que la musique, qui avait été un instant interrompue, donna le signal d'un quadrille. Toutes les places furent bientôt prises. Mademoiselle Asile dansait en face de sa mère, d'où elle pouvait facilement examiner les traits et l'expression de la physionomie de la jeune personne que Lord Gosford leur avait présentée. Hermine était demeurée auprès de Clarisse, qu'elle examina avec intérêt pendant qu'elle parlait à sa mère. Le caractère de Clarisse et celui d'Hermine se ressemblaient trop, pour qu'elles ne devinssent pas bientôt amies.

— C'est, sans doute, la première fois que vous venez en Canada ? lui demanda-t-elle.

— Oui, Mademoiselle.

— Vous êtes venu dans la plus mauvaise saison de l'année, reprit Madame de St. Dizier ; nous entrons dans l'automne avec ses vents froids et ses pluies désagréables ; vous ne vous amusez pas beaucoup.

— Il fait pourtant assez beau aujourd'hui, un peu frais, c'est vrai ; mais j'aime bien ce temps-là. Mon père eut cependant désiré venir plutôt, mais ayant été retenu plus longtemps qu'il ne pensait dans la Caroline du Sud, ainsi que dans la Virginie, il fallait bien venir



dans cette saison, car il tenait à voir Milord avant de retourner en Angleterre.

— Pensez-vous rester quelque temps en Canada ?

— Mon père se propose de retourner en Angleterre avant l'hiver.

— Je crains que vous ne vous ennuyiez ici ; l'hiver ne sera pas gai, si l'on juge par les nouvelles qui arrivent aujourd'hui même de Montréal. On parle d'une assemblée révolutionnaire qui a eu lieu lundi, dans la paroisse St. Charles, sur la rivière Chambly.

— Voilà son Excellence, maman, dit Hermine en se penchant.

— M. de St. Luc ! dit Clarisse en laissant échapper un petit cri de surprise et pâlisant un peu.

Hermine, qui avait entendu le cri de surprise et remarqué le changement de couleur de Clarisse, prit la main de la jeune fille et lui demanda avec intérêt ce qu'elle avait.

— Rien, dit-elle, en se remettant, je ne m'attendais pas à *le* voir ici.

— Vous *le* connaissez donc ?

— Très bien ; nous avons voyagé ensemble. Mais voilà Milord.

— Je n'ai pas voulu, Madame, laisser à d'autres le plaisir de vous présenter M. de St. Luc, un des bons amis de mon cousin, Sir Arthur, dit à Madame de St. Dizier Lord Gosford : comme j'espère avoir le plaisir de vous voir souvent avec vos jeunes filles, et que M. de St. Luc sera presque un des membres de la famille, je suis bien aise qu'il puisse faire ce soir votre connaissance, et, par votre entremise, celle des dames canadiennes que vous connaissez. Ma petite cousine est déjà son amie ; quant à Mademoiselle Hermine, ce sera à lui à gagner son amitié. Vous le présenterez à votre sœur, n'est-ce pas, mademoiselle ? J'espère que vous m'aidez à le garder aussi longtemps que possible parmi nous, car il parle déjà de partir.

— Vous me faites beaucoup d'honneur, Milord, répondit Madame de St. Dizier ; je tâcherai de m'acquitter, du mieux qu'il me sera possible, de la double charge que vous me confiez.

— Je n'attendais pas moins de votre bonté — puis, se tournant du côté de M. de St. Luc, Lord Gosford lui dit :

— Maintenant que vous êtes entre bonnes mains, je vous quitte pour aller rejoindre Sir Arthur, qui sera content [de vous voir ; mais ne vous pressez pas.

— Madame est trop bienveillante, dit St. Luc en faisant un salut respectueux ; je crains qu'elle n'ait un bien mauvais élève à guider. Demandez à Mademoiselle Clarisse, combien peu je suis aimable et galant.

— Je pourrais mal vous juger, Monsieur ; et d'ailleurs, ajouta

Clarisse, d'un ton moitié hésitant moitié badin, depuis un an vous avez pu changer.

Hermine, qui ne put s'empêcher de sourire, regarda M. de St. Luc dont les traits exprimaient la satisfaction et la joie.

— Oh ! je n'ai pas changé, Miss Clarisse ; je suis toujours le même, un rude marin qui ne s'est pas encore poli au contact du beau monde ; qui parle comme il pense, et souvent ne pense pas comme les autres, et qui aurait besoin d'une main charitable et amie, pour le conduire à travers tous les écueils et les difficultés d'une société peut-être exigeante et difficile.

— Oh ! M. de St. Luc, dit Hermine, vous ne trouverez pas la société canadienne exigeante ni difficile. Je sais aussi que vous n'aurez pas beaucoup de peine à trouver de ces mains amies dont vous parlez. J'ai même appris qu'il s'était formé une ligue dans cette intention à Montréal.

— Pour ou contre moi ? demanda St. Luc en riant.

— C'est un secret ; et ce n'est pas le mien seul.

En ce moment un aide-de-camp du Gouverneur vint prier Miss Gosford de lui faire l'honneur de danser avec lui la prochaine danse, qui devait être une valse.

— Valsez-vous ? demanda St. Luc à Mademoiselle Hermine.

— Non, Monsieur.

— Alors me permettriez-vous de vous offrir le bras pour aller prendre quelque rafraîchissement.

Hermine jeta un coup-d'œil à sa mère, qui lui fit signe d'accepter.

— Vous voyez, Madame, que je vous enlève votre fille.

— J'espère qu'elle est sous bonne garde, répondit Madame de St. Dizier, réprimant avec peine un soupir.

— Mais où est donc votre sœur ? dit St. Luc avant d'entrer dans le salon voisin, et s'arrêtant pour regarder les danseuses.

— C'est elle qui danse de l'autre côté de la salle, vis-à-vis l'endroit où nous étions.

St. Luc suivit quelques instants des yeux la dernière figure du quadrille qui achevait, puis se tournant vers celle dont le bras s'appuyait au sien, il lui dit en la regardant attentivement :

— Si elle n'était pas votre sœur et si elle ne vous ressemblait pas autant, je dirais qu'elle est bien belle et bien jolie.

Hermine, qui avait baissé les yeux sous le regard de St. Luc, se remit aussitôt et répondit d'un ton enjoué :

— Vraiment, M. de St. Luc, je ne croirai plus à votre franchise ; vous veniez de nous dire que vous ne disiez que ce que vous pensiez.

— Et c'est pour cela que je vous le dis. Ne me croyez-vous pas ?

— Mais pas du tout, quant au compliment que vous venez de faire ; je vois que pour un marin, vous savez aussi flatter. Les hommes sont tous comme cela, c'est un sentiment inné chez eux.

— Pour l'appréciation du beau et du bien.

Le quadrille était terminé, et la foule, qui gagnait dans le salon des rafraichissements, y entraîna St. Luc. Après avoir conduit Hermine dans un vis-à-vis, espèce de double fauteuil fait en forme d'un S, nouvellement en usage, il lui apporta une glace à la vanille, et s'assit près d'elle. Il se plaisait à la conversation vive et brillante de sa jeune compatriote, dont il admirait l'esprit en même temps que la naïveté. Le temps passait rapidement pour tous deux, quand Hermine aperçut Asile qui venait au devant d'elle.

— Voici ma sœur, dit elle, je crois qu'elle me cherche. En effet elle la cherchait, pour lui annoncer que sa mère se sentait indisposée et désirait s'en aller. St. Luc offrit le bras aux deux sœurs et les conduisit auprès de leur mère, qui bientôt après partit avec ses deux enfants.

St. Luc chercha alors Sir Arthur, qu'il trouva avec Lord Gosford. Le Gouverneur tenait à la main une lettre qui venait de lui être remise et parlait avec animation. L'endroit où ils étaient formait une espèce de petit cabinet de travail ; une table, trois à quatre fauteuils à fonds de jonc, quelques livres sur des rayons et une carte du Canada, appendue à l'un des côtés de l'appartement, en composaient tout l'ameublement.

St. Luc crut devoir se retirer pour ne pas troubler leur entretien ; mais le Gouverneur l'ayant aperçu le rappela en lui disant :

— Venez, M. de St. Luc, vous n'êtes pas de trop ; mon cousin désire vous voir ; et j'aimerais à avoir votre opinion sur des nouvelles sérieuses, qui me parviennent à l'instant de Montréal.

Sir Arthur aimait véritablement M. de St. Luc, et avait fait à Lord Gosford les plus grands compliments de sa bravoure, sa prudence et sa discrétion.

Après quelques paroles d'amitié échangées entre Sir Arthur et M. de St. Luc, le Gouverneur reprit :

— Oui, M. de St. Luc, vous n'êtes pas de trop pour connaître les graves nouvelles que je viens de recevoir dans une dépêche que le commandant des forces à Montréal m'a envoyée. Il paraît qu'il y a eu avant hier, le 23, une assemblée de cinq comtés, où les résolutions les plus révolutionnaires ont été proposées et adoptées. Toute la population de la rivière Chambly est en armes. Des sociétés secrètes se forment. Je crains des troubles sérieux ; quoique je

n'ajoute pas une foi entière à tous ces rapports que je crois exagérés. Vous, M. de St. Luc, qui avez eu occasion tout dernièrement de visiter les paroisses de St. Ours et St. Denis, vous pouvez me donner quelques renseignements précis. Vous avez vu plusieurs habitans des plus influents de ces endroits, n'est-ce pas? Que pensez-vous de leurs dispositions?

— Vous me faites beaucoup d'honneur, Milord, de me demander ainsi mon opinion. Je suis étranger ici, à peine arrivé depuis six semaines; et je ne suis guère capable de formuler une exacte idée de la situation.

— Mais enfin vous avez passé presque tout votre temps avec des Canadiens, à Montréal et dans les campagnes; vous me dites que vous êtes intimes avec Rodolphe DesRivières, le Dr. Gauvin, André Ouimet, Edouard Rodier, et plusieurs autres jeunes gens de Montréal; vous avez vu plusieurs fois l'honorable Louis Joseph Papineau, le Dr. Kimber, M. Drolet et les autres chefs du parti, qui s'appelle *patriote*. Croyez-vous que sincèrement ils aient l'intention de faire une révolution?

— Milord, j'ai eu occasion, il est vrai, de voir ces personnes, souvent même; mais je vous assure que loin d'avoir chez eux découvert aucun idée de révolution, je crois qu'ils ne pensent qu'à faire une pure agitation politique dans les limites de la légalité, pour attirer l'attention de l'Angleterre sur la situation du pays.

— Mais, cette société des *Fils de la liberté*, formée à Montréal, n'avez-vous pas lu son adresse du 4 courant? C'est un véritable manifeste rebelle?

— J'ai lu cette adresse, Milord; j'en ai parlé à quelques-uns des signataires que je connais. Ce sont tous des jeunes gens de cœur et de courage, qui ne peuvent avoir eu la moindre pensée révolutionnaire en la signant. Cette adresse, écrite par une personne étrangère au pays et dont le nom ne figure pas au nombre des signatures, leur a été présentée dans une réunion et lue à la hâte. Tous ceux qui étaient présents la signèrent parce qu'ils n'y voyaient qu'un appel au peuple pour demander le redressement des griefs qui y sont énumérés; et surtout une invitation aux jeunes Canadiens de Montréal de s'organiser pour résister au *Doric Club*. Vous ne voyez en effet, que des noms de jeunes gens de 18 à 20 ans sur cette adresse.

— Mais pensez-vous que M. André Ouimet, président de cette société, M. George de Boucherville, secrétaire-correspondant, M. J. L. Beaudry, et les autres principaux, n'ont pas mis la main à la rédaction de ce manifeste?

— Je suis à peu près sûr que non ; je le leur ai entendu dire à eux-mêmes, et je les crois. L'adresse leur fut lue en anglais et ils la signèrent de confiance, sans avoir trop fait attention à ce qu'elle pouvait comporter d'illégal et de compromettant ; comme leur principal but est de s'organiser contre le *Doric Club*, leur plus grand désir est de le rencontrer, et d'en venir aux mains avec les membres de ce club, qui les menacent par des affiches anonymes. Ils n'attaqueront pas le *Doric Club* ; car, ils désirent se tenir dans les bornes de la légalité ; mais ils les recevront rudement, si ces derniers les attaquent, comme ils se vantent qu'ils le feront.

— Vous croyez que les *Fils de la liberté* n'ont pas d'autres desseins ?

— J'en suis certain. Ils se rassemblent régulièrement tous les lundis ; jusqu'ici il n'y a rien eu d'illégal dans leurs assemblées ; il n'y a eu aucun trouble, aucun désordre. Laissez-les faire, et vous verrez qu'avant peu la société se dissoudra d'elle-même.

— Mais pourquoi se sont-ils organisés en divisions militaires ?

— Mille pardons, Milord ; on vous a mal renseigné, leur organisation ne comporte nullement des divisions militaires ; ce sont des sections locales, comme la section du faubourg Québec, du faubourg St. Laurent, St. Antoine, de la ville, afin de pouvoir avoir des assemblées particulières dans chacun de leurs quartiers, sans besoin de convocation générale. Mais tout cela, croyez-le, est tout autant pour le plaisir de la chose que pour celui qu'ils se promettent de bien rosser le *Doric Club*, s'ils le peuvent. Que voulez-vous que mille ou douze cents jeunes gens, presque des enfants, fassent sans armes dans une ville comme Montréal, quand même ils auraient des intentions mauvaises, ce qu'ils n'ont pas ?

— C'est assez mon opinion, reprit Lord Gosford après un instant de réflexion, mais ceux qui me conseillent sont d'une idée différente. Ils considèrent que Papineau tend à révolutionner le pays ; et ce qui les porte à le croire c'est la conduite de la Chambre d'Assemblée. J'ai voulu essayer la conciliation, eh ! bien, vous connaissez leur réponse fière et arrogante.

— Ceux qui vous conseillent, Milord, excusez-moi si je prends la liberté de vous parler franchement.....

— Parlez, parlez, M. de St. Luc, j'aime à vous entendre dire ce que vous pensez ; au moins vous, vous n'êtes pas mù par des sentiments d'hostilité politique ou de races.

— Milord, c'est justement parceque je suis étranger à tous les sentiments qui, dans ce pays, semblent exciter une partie de la population contre l'autre, que je pense pouvoir juger les choses sans passion. Vous venez de le dire, Milord, les sentiments

d'hostilité soit d'origine soit politiques ou autres faussent les idées.

— Ce n'est malheureusement que trop vrai.

— Eh ! bien Milord, quels sont ceux qui vous entourent, quels sont ceux qui assistent à vos conseils ? Des hommes hostiles aux Canadiens, qui ont intérêt à les calomnier, qui cherchent à les pousser à des actes de résistance qu'ils convertiront ensuite en actes de trahison, afin de les rendre criminels à vos yeux et aux yeux des autorités en Angleterre.

— Vous pensez donc que les Canadiens ne songent point à se révolter, reprit Son Excellence, qui décidément paraissait partager l'opinion contraire.

— S'ils songeaient à se révolter, Milord, répondit de St. Luc avec animation, vous verriez des organisations partout ; ils achèteraient des armes, et ils n'en ont pas. J'ai un peu visité les campagnes, avec ce M. DesRivières dont vous venez de parler ; or, nous n'avons ni vu ni entendu rien qui pût donner à soupçonner que l'on songeât, le moins du monde, à un soulèvement quelconque. J'ai assisté à quelques unes des réunions locales des *Fils de la liberté*, et je n'ai rien entendu de révolutionnaire. Toutes leurs dispositions, tous leurs discours tendaient à préparer quelques bonnes râclées aux membres du *Doric club* et aux L. P. S.

— Mais la Chambre d'Assemblée ?

— Il m'est tout à fait impossible, Milord, de me former une opinion sur une question d'une aussi haute importance, et dans laquelle Votre Excellence est bien meilleur juge que moi, pourvu qu'elle ne juge que d'après elle-même et non d'après ceux qui l'entourent. Mais veuillez, je vous conjure, ne pas oublier une chose, Milord ; c'est que le peuple qui ne voulut pas se joindre aux colonies anglaises révoltées, et qui préféra rester soumis à la grande Bretagne ; le peuple qui marcha joyeusement aux frontières en 1812, et versa son sang à Châteaugay et ailleurs pour défendre le drapeau anglais, ne doit pas légèrement être traité de rebelle. Si cette colonie eut été anglaise en 1775, elle se fut révoltée. Milord, votre esprit et votre jugement, doivent vous faire apprécier les raisons qui m'ont fait parler avec un peu de chaleur peut-être, mais avec franchise et avec conviction.

— Merci, M. de St. Luc, je réfléchirai à ce que vous venez de me dire.

Le Procureur-Général Ogden, était venu demander au gouverneur un moment d'entretien. Sir Arthur prit le bras de St Luc, et passa avec lui dans la salle de danse.

— Le gouverneur est un excellent homme, dit Sir Arthur à St.

Luc, mais il est faible. S'il était laissé à lui-même, il donnerait droit à la Chambre d'Assemblée. Son entourage d'ici et ses instructions d'Angleterre le mettent dans une fausse position, qu'il comprend bien, mais dont il n'a pas l'énergie de se tirer. Il m'a dit qu'il allait solliciter son rappel.

— C'est un malheur. J'espère néanmoins qu'il n'y aura pas de troubles.

— C'est à souhaiter.

Sir Arthur et St. Luc s'arrêtèrent pour regarder danser un cotillon, cette danse vive et joyeuse, dont l'entrain et la gaiété les charmèrent.

L'heure était avancée quand St. Luc retourna à son hôtel, heureux de sa soirée, et l'esprit rempli de tout ce qu'il venait de voir et d'entendre.

## ·CHAPITRE XXXVII.

### SOLLICITUDES D'UNE MÈRE.

L'indisposition de Madame de St. Dizier n'était pas grave. La chaleur de la salle et certaines émotions qu'elle avait éprouvées en étaient la cause.

Elle n'était pas riche; son époux avait éprouvé des malheurs et subi des pertes avec la Compagnie du Nord-Ouest. Après avoir réglé ses affaires et payé ses dettes, il se considéra très-heureux de placer ce qui lui restait en une rente viagère de quatre cents louis, ou seize cents piastres, par année durant sa vie et celle de sa femme; la rente diminuant de moitié à la mort de l'un des deux, et s'éteignant à la mort du dernier vivant. Ainsi Madame de St. Dizier n'avait pour vivre depuis la mort de son mari, que la modique somme de huit cent piastres par année; et malgré la plus grande économie, elle ne pouvait rien mettre de côté; encore était-ce bien juste si sa rente pouvait toujours lui suffire.

Elle aurait bien pu, il est vrai, louer la maison qu'elle occupait, dont elle avait l'usufruit, et en prendre une plus modeste; mais elle ne pouvait se résoudre à priver ses chères filles du bonheur qu'elles éprouvaient dans cette demeure, où elles avaient passé tout le temps depuis qu'elle demeurait à Québec. De plus, certaines exigences de société la forçait, dans l'intérêt de ses enfants, de tenir un certain

ton. On savait bien qu'elle n'était pas riche, mais elle était si bonne, si charitable, si respectable ; ses filles étaient si aimables, si agréables en société, qu'elles étaient invitées partout, sans que l'on s'attendit à ce que Madame de St. Dizier rendit les soirées qui lui étaient données.

Souvent il y avait des petites réunions de jeunes personnes chez elle, pour faire de la musique et du chant ; et, après s'être bien amusé, peut-être plus amusé qu'à un bal, on se séparait heureux et content, sans qu'il en eût coûté autre chose qu'une grande dépense de gaieté et de chansons. Elle était heureuse du bonheur de ses enfants, quand elle les voyait s'amuser ; mais souvent, et surtout depuis près d'un an, elle éprouvait de grandes inquiétudes sur le sort de ses bien aimées filles. Elle sentait sa santé affaiblir, et l'idée qu'avec elle finirait également la rente qu'elle retirait, et l'usufruit de la maison qu'elle habitait, la rendait bien malheureuse. Ces réflexions, sans doute, lui étaient venues en voyant toute cette jeunesse, appartenant à des familles riches et à l'aise, et en comparant leur avenir avec celui qui attendait ses pauvres enfants, auxquels elle n'osait pas dire la situation précaire de leur fortune. A quoi aurait-il servi de les affliger par une si triste perspective ? à quoi aurait-il servi de flétrir ainsi leurs innocentes joies et les amusements de leur âge, pensait cette tendre mère. Ses enfants eussent-elles été plus affectionnées, plus obéissantes, plus empressées à satisfaire les moindres désirs de leur mère ?

Ces tristes pensées minaient sourdement sa santé. Elle était souvent atteinte de profondes mélancolies, et versait en secret des pleurs amères, qu'elle cherchait à cacher à ses enfants. Mais ses yeux rougis trahissait ce qu'elle aurait voulu cacher, et affligeaient ses filles, qui s'en apercevaient mais n'osaient lui en parler, de peur de l'attrister davantage. Cette bonne mère leur disait alors que lorsqu'elle avait ses maux de têtes, les pleurs la soulageaient.

Ce n'est pas que des offres avantageuses n'eussent été faites aux demoiselles St. Dizier ; de brillants partis mêmes s'étaient présentés ; mais jusqu'ici Asile n'avait point éprouvé de sentiments profonds elle avait bien eu quelques préférences passagères, mais aucun amour sérieux. Hermine disait qu'elle ne voulait pas se marier parcequ'il lui faudrait quitter sa bonne maman et sa chère sœur.

Madame de St. Dizier avait fait donner une bonne éducation à ses enfants, et avait cultivé leurs talents pour la musique et le chant, pour lesquels elles avaient montré, toutes jeunes encore, une disposition remarquable. Elle savait qu'au besoin ces qualités pourraient être une ressource pour ses enfants. Bonne musicienne elle-même



elle savait l'influence de la musique sur le caractère, elle savait aussi quelles sources d'agrément ces qualités pouvaient procurer pour rendre les soirées agréables en famille. Mais tout en cultivant chez ses filles les qualités d'agrément, elle n'avait pas oublié les qualités domestiques. Aussi les demoiselles de St. Dizier étaient-elles très-industrieuses ; elles aidaient leur mère dans tous les soins du ménage, et contribuaient par leur travail et leur économie à supporter dignement leur position dans le monde ; sans luxe mais aussi sans trop de privations. A ces vertus se joignaient les plus strictes notions de morale et de piété ; leur mère leur avait enseigné que c'est dans une conduite irréprochable que se trouve la plus grande satisfaction du cœur ; et qu'une piété sincère, sans pruderie, est la plus grande consolation aux jours de peine et de chagrin.

Aussi était-ce pour elle un plaisir, comme une douce habitude, de monter tous les soirs, à l'heure du coucher, dans la fraîche et coquette chambre de ses enfants, et là, en ayant une à chaque côté, de faire la prière en commun. Ce devoir, rien ne pouvait le changer, qu'il y eut soirée, ou qu'elles eussent passé seules leur temps à la maison ; elles ne se couchaient pas qu'elles n'eussent remercié ensemble le bon Dieu de leur avoir accordé une journée de bonheur. La prière faite, Madame de St. Dizier ne quittait ses deux enfants qu'après les avoir vues toutes deux reposant leurs belles têtes sur le même oreiller, les bras enlacés l'un dans l'autre, et lui souriant un bonsoir en réponse du baiser qu'elle déposait sur leur front pur et virginal.

Quelquefois c'était dans la chambre à coucher de leur mère, voisine de la leur, qu'elles faisaient ensemble la prière ; alors, elles lui disaient toutes les impressions qu'elles avaient éprouvées durant la journée ou la soirée ; car elles n'avaient rien de caché pour elle. En effet, dans quel cœur pouvaient-elles mieux confier leur pensées, même les plus intimes, que dans le cœur d'une mère ? Elle était ainsi mieux à même de guider leur jeune inexpérience, et de leur faire éviter les écueils auxquels elles pouvaient si souvent se trouver exposées.

Au retour du bal, qu'avait donné le Gouverneur, Madame de St. Dizier s'était trouvée mieux en respirant le grand air pur et froid.

— Eh bien ! comment te trouves-tu maintenant, ma bonne maman, dit Asile en prenant les mains de sa mère et s'asseyant sur le bord de son lit, tandis qu'Hermine se penchait à son chevet ?

— Je suis bien, mes enfants ; et vous autres êtes-vous fatiguées ?

— Ta demande n'est pas sérieuse, maman, reprit Hermine ; tu sais bien que je n'ai presque pas dansé ; je suis restée avec made-

moiselle Gosford une partie du temps, et l'autre je l'ai passé avec M. de St. Luc.

— Comment le trouves-tu, M. de St. Luc ?

— Dis-nous d'abord, comment tu le trouves toi-même, et je te dirai ensuite ce que j'en pense.

— Mais je le trouve bien, très-bien. J'aime sa physionomie franche et ouverte.

— Eh ! bien, moi aussi je le trouve très-bien ; il m'a fait un petit compliment, j'ai cru que c'était par flatterie, mais comme il l'adressait plus particulièrement à Asile, je lui ai pardonné.

— Comment, mais je ne lui pas dit dix mots de la soirée, reprit Asile, et je ne lui ai parlé que quand j'ai été te chercher.

— Justement, il ne te l'a pas dit à toi, mais il me l'a dit en parlant de toi, et comme il m'a ajouté que nous nous ressemblons beaucoup, il s'ensuit qu'il nous a fait un compliment à toutes les deux.

— Mais qu'a-t-il donc dit ? Asile demanda.

— Que tu étais bien jolie et bien belle.

— Mais c'est un flatteur, n'est-ce pas maman ?

Madame de St. Dizier sourit.

— Mais ça dépend, mes enfants ; s'il était sincère, ce n'était pas flatterie.

— C'est ce que je crois, reprit Hermine, car d'après ce qu'il m'a dit ensuite, je ne pense pas qu'il l'ai fait par flatterie.

— Que t'a-t-il donc dit, demanda Asile en mettant sa tête sur l'oreiller de sa mère.

— D'abord, il m'a parlé de la belle réunion de la soirée, il m'a dit qu'il trouvait que les anglaises étaient très-belles, avaient en général un teint plus frais et de plus belles couleurs ; ce qui n'était pas très-flatteur, comme tu vois ; mais il a ajouté qu'il préférait le teint plus chaud et plus animé des canadiennes, leurs yeux plus brillants, leur expression plus spirituelle, leur gaieté plus vive et plus naturelle. Je lui ai demandé quelles étaient celles qu'il trouvait les mieux mises. Il m'a répondu qu'il trouvait les anglaises plus richement mais les canadiennes plus élégamment habillées, montrant plus de goût et plus de fraîcheur dans leurs toilettes. Je crois qu'il est observateur, car il m'a fait certaines remarques sur des personnes que nous connaissons et qui étaient parfaitement vraies. Dites-moi, lui ai-je demandé, quelle est celle que vous trouvez la plus jolie dans le bal et qui vous plaît d'avantage.

— Tu n'aurais pas dû lui faire une telle question, lui dit Asile.

— C'était pour voir ce qu'il dirait, et connaître son goût. Il m'a regardé en souriant, j'ai cru qu'il allait me dire une flatterie, mais non.

— Que t'a-t-il dit ?

— Il m'a dit, reprit Hermine, qu'il ne m'avait pas encore vue danser. Mais des danseuses, lui dis-je ? il leva lentement les yeux sur les miens et me répondit : je ne veux pas vous le dire ce soir. Il me conduisit ensuite prendre des rafraîchissements, et nous causâmes longtemps de choses indifférentes. Il me parla de ses voyages, de l'objet qu'il l'amenait au Canada.

— Il t'a dit quel était l'objet de sa visite au Canada ? demanda Asile.

— Pas tout-à-fait, mais à peu près. C'est bien ce que nous écrit Elmire L..., il m'a dit qu'il cherchait quelqu'un. Quelqu'une, lui ai-je dit sans réflexion. Il m'a encore regardée avec attention, je me sentais gênée ; puis il a répondu d'une voix qui m'a paru un peu tremblante : “ *Peut-être.* ”

— Tu n'aurais pas dû lui dire cela, Hermine.

— Je le sais, maman, et je me le suis reproché tout de suite ; mais malgré cela je ne sais ce qui m'a poussé à lui dire : “ Si vous venez passer la veillée chez nous demain soir, vous verrez celle que vous cherchez. ”

— Mais, ma pauvre Hermine, où avais-tu la tête ? Comment tu as osé faire une telle démarche sans en parler à maman ?

— Maman l'avait invité, elle-même, à venir ainsi que Miss Gosford faire de la musique sans cérémonie demain soir, ou plutôt ce soir ; et c'est parceque j'ai cru m'apercevoir qu'il y avait un sentiment plus profond que la simple amitié entre Miss Gosford et lui, que je lui ai dit qu'il verrait celle qu'il cherchait.

— Tu as eu tort tout de même, ma sœur.

— J'en conviens ; et je t'assure que ce que je venais de dire, ainsi que l'expression de sa voix quand il dit “ *peut-être,* ” me mirent dans un bien grand trouble, surtout quand il ajouta : “ Savez-vous, Mademoiselle, que la première fois que je vous ai vues, vous et votre sœur, à bord du bateau, en descendant de Montréal, j'ai éprouvé un indicible bonheur en contemplant votre figure, qui... ” Je n'ai pu entendre ce qu'il a ajouté, tant j'étais troublée. Il est bien heureux que tu sois arrivée à cet instant pour me chercher ; car tu m'as tirée d'un grand embarras.

Madame de St. Dizier sourit de tout ce caquetage, et après quelques observations affectueuses, elle les congédia doucement.

Le lendemain, Asile et Hermine firent visite à Miss Clarisse Gosford, qui se préparait à sortir en voiture, quand ils arrivèrent. Comme elles étaient allées à pied, Miss Gosford insista pour qu'elles acceptassent la voiture pour s'en retourner.

Pendant leur absence, St. Luc était allé de son côté, présenter ses respects à Madame de St. Dizier. Celle-ci, pressentant sans doute, avec un instinct de mère, que ce jeune homme aurait une grande influence sur le bonheur ou le malheur de ses enfants, soit qu'elle eut découvert en elles un amour naissant et encore ignoré, ou soit tout autre sentiment, se promit bien de profiter de la circonstance pour l'étudier. Il fit une longue visite, parla du Canada, de ses impressions, de la société, avec tant de tact, de justesse, de goût, de délicatesse, que Madame de St. Dizier se forma la meilleure opinion de son caractère et de ses qualités.

Pauvre mère, elle aurait tant craint d'exposer ses deux anges aux séductions de l'opulence, jointe aux attraits d'un esprit brillant, de manières distinguées et d'une mâle beauté, qu'elle fut au comble de la joie de pouvoir admirer en M. de St. Luc un jugement solide et une franchise aimable dans un cœur droit et noble. Mais si d'un côté elle éprouvait un vif entraînement pour de si belles qualités, de l'autre, son âme de mère s'effrayait à l'idée des conséquences qui pouvait résulter des visites de M. de St. Luc ; car elle voyait bien qu'à l'enthousiasme avec lequel il avait parlé de ses filles, de leur esprit et de leurs grâces, il deviendrait un des visiteurs de la maison. Elle se sentait, en même temps, comme entraînée malgré elle vers ce jeune homme ; elle n'eut pas voulu qu'il fut demeuré étranger à sa famille ; elle eut voulu qu'il les visitât souvent et devint intime. Elle ne comprenait pas ces contradictions dans son esprit ; rêvait-elle, pauvre mère, un brillant mariage pour l'une de ses filles ? Ah ! elle était bien excusable de penser à trouver un protecteur pour ses deux anges aimés.

— Dieu, dit-elle, quand il fut parti, en promettant de venir passer la soirée, le bon Dieu décidera. Qué sa volonté soit faite !

Le soir, il y eut une petite réunion de jeunes personnes toutes intimes entr'elles que les demoiselles de St. Dizier avaient invitées. Sir Arthur y accompagna sa fille et M. de St. Luc. On fit de la musique et du chant. St. Luc admira le chant de Mademoiselle Asile, dont la voix si douce, si pleine de suave harmonie dans les cantilènes, qu'elle chantait de préférence, lui causait de délicieuses émotions.

Le lendemain et les jours suivants St. Luc, qui en avait obtenu la permission, passa les soirées chez Madame de St. Dizier. Peu à peu son intimité devint plus grande dans la famille. Madame de St. Dizier remarqua que l'âme sensible d'Asile s'ouvrait à des sentiments nouveaux, tandis qu'Hermine, tout en paraissant se plaire autant et peut-être même plus que sa sœur dans la compagnie de

St. Luc, conservait son humeur gaie et folâtre. Madame de St. Dizier s'aperçut aussi que M. de St. Luc semblait montrer une certaine préférence pour Asile. Il lui demandait plus souvent de chanter, il était plus sérieux en conversant avec elle, tandis qu'il riait et badinait avec Hermine. La bonne mère, quoique nullement inquiète, suivait avec intérêt le développement de ces sentiments. Asile lui confiait ses impressions, avec une candeur et une naïveté qui la rassuraient. Jusqu'ici Madame de St. Dizier n'avait qu'à se louer de la conduite de M. de St. Luc, qui venait presque tous les soirs. Miss Clarisse Gosford était aussi devenue très-intime dans la famille, venant souvent prendre le thé sans cérémonie, et s'en retournant avec M. de St. Luc dans la voiture du Gouverneur.

Quand M. de St. Luc ne venait pas, Madame de St. Dizier et ses filles ressentait comme un vide, comme si quelque chose manquait à leur intimité de famille. Madame de St. Dizier ne s'était pas trompé à l'attachement qui se formait entre lui et ses filles ; mais il n'y avait rien qui fit pressentir de l'amour chez aucune de ses enfants ; c'était plutôt une douce et confiante amitié de part et d'autre. Elle avait même cru s'apercevoir que s'il y avait de l'amour quelque part c'était plutôt entre Miss Gosford et M. de St. Luc.

Un jour que Miss Clarisse avait passé l'après-midi chez Madame de St. Dizier, on proposa pour le lendemain une promenade à la Nouvelle Lorette.

— Oh ! oui, dit Miss Clarisse ; quelle fête d'aller à la campagne. Et puis M. de St. Luc m'a dit souvent qu'il aimerait à voir les sauvages.

— Mais nous ne l'emmènerons pas, dit Hermine en jetant un coup d'œil espiègle à Miss Clarisse ; croyez-vous vraiment, ma chère, qu'il nous remercierait si nous le demandions ? il serait trop poli pour nous refuser, mais je suis bien certaine que, dans le fonds du cœur, il nous en voudrait. Qu'en pensez-vous ?

Miss Clarisse, rougit un peu et répondit en riant : — Cela dépend de celle qui le demanderait ; si c'était vous ou Asile, je crois qu'il accepterait avec plaisir.

— Le mieux, dit Asile, c'est de ne pas le demander ; mais comme je pense qu'il viendra ce soir, nous pourrions lui dire que nous allons demain à Lorette ; s'il est galant, il s'offrira de nous accompagner.

Le soir vint, mais M. de St. Luc ne parut point. Il fut néanmoins convenu qu'elles iraient seules à la campagne.

— Je n'en suis que plus contente, dit Asile, un peu piquée d'avoir attendu en vain toute la soirée.

— Nous serons moins gênées, nous courrons les champs cueillant des fleurs ; j'aime tant les fleurs.

— Mais il n'y a pas de fleurs dans les champs à cette saison, dit Hermine.

— C'est égal, nous courrons, nous sauterons et nous nous amuserons sur l'herbe des prairies, reprit Miss Clarisse, comme de véritables villageoises.

G. B.

(*A continuer.*)

---

# CODE CIVIL DU BAS-CANADA.

---

## LÉGISLATION SUR LE MARIAGE.

(FIN.)

### XIV.

Nous ne prolongerons pas davantage cette étude et les remarques critiques sur la législation du mariage telle que conçue par les Commissaires et telle qu'exprimée par le *Code Civil du Bas-Canada*.

Nous ne disons pas que cette partie d'un travail important ne contienne aucune autre inexactitude. Nous ne répondons pas à la question qu'on on a bien voulu nous faire, si les autres divisions du *Code*, si les autres articles qu'il contient, ne méritent pas des éloges pour le soin et la précision avec lesquels ils ont pu reproduire la pensée et l'expression de l'ancien droit français. Nous ne nous sommes chargés d'adresser aux Codificateurs, ni tous les reproches, ni toutes les louanges qu'ils ont pu mériter.

Nous avons seulement voulu, après une lecture attentive de leur ouvrage, remarquable à bien des titres, présenter au public bienveillant les réflexions que nous ont inspirées certaines erreurs, faites en voulant introduire dans notre législation des changements, des modifications qu'a suggéré en France la pression de l'esprit révolutionnaire. Consultant le caractère honnête de nos

compatriotes, leur attachement légitime aux traditions nationales et religieuses de la vieille France, nous avons demandé au peuple et à ses législateurs, si le temps était venu pour le Bas-Canada de renoncer à la religion de ses pères, d'adopter avec des lois nouvelles un philosophisme glacial et égoïste et d'accepter une législation anti-chrétienne. Nous avons donné notre opinion franche et sincère sur la conduite étrange de ces hommes publics ; nous avons discuté leur œuvre ; nous avons essayé de prouver l'erreur de quelques-uns de leurs articles et la véracité de nos propositions ; enfin dans le cours de toutes nos remarques, nous avons tâché d'être aussi calme que possible, afin de ne pas gâter par l'exagération de la forme la position très-avantageuse et très-forte que nous avons adoptée.

L'on nous dit que sur ce dernier point nous n'avons pas toujours réussi, que quelquefois nous n'avons pas traité avec le respect qu'ils méritaient ces hommes, qu'une longue carrière dans la politique ou dans la magistrature a placés à la tête de la société. S'il est vrai que nous ayons mérité ce reproche, nous offrons ici l'expression sincère de notre regret aux personnages éminents dont l'œuvre importante a fourni le sujet de notre critique, et nous espérons que nos lecteurs qui ont pu être blessés par un ton trop vif, par une ardeur trop grande, nous pardonneront à cause de notre bonne volonté et en faveur des intentions bienveillantes qui n'ont pas cessé de nous animer. Mais nous le demandons à ceux de nos lecteurs qui sauront répondre à cet appel, un homme qui aime son pays, les mœurs et les traditions de sa patrie, pouvait-il voir sans être ému, sans ressentir une profonde douleur et une grande tristesse, les souvenirs du passé, les lois que nous a légué notre mère-patrie, ce trésor qu'elle nous a confié à la veille du jour où un cataclysme social devait le lui faire perdre à elle-même sans ressource ; pouvions-nous voir, sans être péniblement impressionné, toutes ces choses si chères menacées dans leur intégrité, tous ces vestiges précieux de l'ancien temps attaqués dans leur existence ? Ah ! si nous avons été violent, si nous avons été sévère, que l'on n'accuse pas notre cœur, mais que l'on accuse ceux qui ont osé porter une main téméraire sur tout ce que le peuple canadien a de plus sacré après sa religion. Hélas, ce dépôt précieux n'a été déjà que trop mutilé par l'œuvre d'hommes peut-être bien intentionnés, mais certainement bien malhabiles ou bien mal inspirés. Conservons au moins ce qui nous reste de l'héritage de nos pères, et que notre respect le mette à l'abri des atteintes des imprudents.



## XV.

Cependant avant de clore ce travail, il est une question que nous voulons discuter avec le lecteur : c'est celle de l'à-propos de la rédaction d'un code dans le Bas-Canada : nous voulons étudier l'idée qui a présidé à cette entreprise.

Il eût peut-être été plus logique d'aborder cette question primordiale avant d'entrer dans le mérite des articles du *Code*, et avant d'examiner si ce livre reproduit exactement le droit du pays. Mais nous avons considéré que le projet du *Code* est publié, plein de doctrines dangereuses et de principes déplorables ; qu'il faut en admettre l'existence, quelle qu'ait été la convenance de cette rédaction. Rempli de cette pensée, nous avons commencé par étudier l'œuvre, remettant à plus tard le soin d'examiner si les circonstances étaient favorables pour en entreprendre l'exécution, ou si l'idée qui a présidé à sa création est logique. Le temps est maintenant arrivé d'entrer dans cette dernière partie de notre travail.

La question que nous nous posons est celle-ci : La Législature a-t-elle eu raison d'ordonner la codification des lois du Bas-Canada ?

Cette question se présente à nos yeux sous deux aspects différents, dont chacun favorisera une solution logique.

1° Sous une législature organisée comme la nôtre, peut-il exister un code des lois ?

2° Dans le cas où la forme de notre législature ne s'oppose pas à la codification de nos lois, le temps est-il arrivé pour le Bas-Canada d'exécuter cette œuvre ?

Ces deux divisions embrassent tout le sujet, et traitées convenablement elles aideront nos lecteurs à envisager la question sous son véritable jour.

## XVI.

Est-il possible, avec une législature organisée comme la nôtre, de faire un code de nos lois qui puisse avoir une utilité réelle et des avantages sérieux et durables dans la pratique ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que l'idée d'un code pour le Bas-Canada est

illogique et inconséquente avec les principes constitutifs de notre organisation politique.

En effet, dans notre parlement, non-seulement le gouvernement et les ministres ont le pouvoir de prendre l'initiative, lorsqu'il s'agit de proposer des lois, mais chaque membre du parlement possède aussi le même pouvoir en vertu de notre constitution et de notre droit public. Comme le prouvent les volumes de lois qu'on publie chaque année, les membres de la législature, tantôt dans l'intérêt général, tantôt pour des intérêts privés, usent largement de ce droit. Ces lois traitent quelquefois, il est vrai, des matières indifférentes à la jurisprudence, mais bien souvent aussi ils modifient considérablement les principes ou l'application des lois précédemment en existence. Et il faut reconnaître que, grâce à cette fureur législative, plusieurs des meilleures comme des plus sages dispositions du droit français, ont quelquefois été modifiées et remplacées par des dispositions bien moins judicieuses et bien moins conformes à l'esprit du Droit romain, dont on ne peut guère s'éloigner sans s'écarter en même temps de la vérité et de la justice. Ce sont là des faits acquis à l'histoire légale de notre pays, que tous les hommes spéciaux reconnaîtront, sans qu'il soit besoin de définir plus explicitement les changements intempestifs auxquels nous faisons allusion. Nous ne voulons pas ici entrer dans le mérite de ces modifications, quelles qu'elles soient; ce n'en est ni le lieu ni le moment; mais assurément ces changements prouvent, que l'on peut faire des lois nouvelles, que chaque membre de la législature a droit d'en proposer, et qu'on use largement de ce droit.

Si l'on condense toutes nos lois et qu'on en fasse un code, comment ce droit continuera-t-il à exister, comment pourra-t-on l'exercer? Pour notre part, nous serions bien disposés à restreindre dans un cercle plus étroit les opérations des législateurs, ou à placer leurs pouvoirs entre les mains d'un moins grand nombre de personnes. Mais notre opinion et nos vœux ne forment pas loi, et le droit de législater et de prendre l'initiative de lois nouvelles, est acquis à tout membre du Parlement; notre désir ne le lui enlèvera pas. Il tient à user de ce privilège obtenu par droit de conquête, et qui forme une de ses plus importantes prérogatives; on ne pourrait le lui enlever impunément. Aussi, nous nous demandons encore une fois, comment on peut concilier l'idée d'un code avec ce droit, avec ce privilège? Car enfin l'esprit attache un caractère d'immutabilité à ce que contient un code. Un code suppose que la jurisprudence d'un pays est fixée sur la plupart des points; que la généralité des matières et des sujets possibles, ayant été prévue et disposée d'une

manière satisfaisante, il n'y a plus de changements essentiels à faire dans la législation du pays. Mais cela n'existe pas dans le Bas-Canada, puisque tous les jours on change notre droit; cela, de plus, ne peut pas exister dans le Bas-Canada, puisque tous les jours on peut faire des lois nouvelles. Chaque loi nouvelle étant censée remédier à un besoin qui vient de se faire sentir, ou réparer un abus ou un inconvénient que l'on vient de constater, il faut croire qu'il y aura toujours dans ce pays des besoins qu'il faudra satisfaire, des abus ou des inconvénients qu'il faudra prévenir, puisque le droit de proposer de nouvelles lois existe et existera toujours. Par conséquent, pour que le *Code Civil du Bas-Canada* eût un effet réel et des avantages permanents, il faudrait proclamer que dorénavant, après sa publication, on ne pourrait plus législater qu'en dehors du *Code*, sur des matières étrangères ou indifférentes au droit, et qu'il ne serait désormais loisible de faire que des lois explicatives du *Code*. C'est ce qui se fait en France, et c'est ce qui doit avoir lieu dans tous les pays où la législation est contenue dans un code. Car nous ne concevons pas un code dans un pays où chaque jour les lois peuvent être changées en tout ou en partie.

Ce que nous venons de dire puise dans notre constitution politique une vérité absolue. De plus, les circonstances au milieu desquelles fonctionne cette constitution politique, tendent à rendre encore plus vraies nos paroles. Car tout homme de bonne foi reconnaîtra, que la composition ordinaire de nos Chambres est telle, que la passion et le désir illimité de faire des lois, si souvent déplorés par nos meilleurs hommes d'état, ne peuvent être enlevés sans danger, et ne doivent pas, en toute probabilité, disparaître dans un avenir prochain.

Les Codificateurs ont bien compris cette nécessité. Aussi ont-ils eu soin de faire dans le dernier cahier de leur projet quelques suggestions importantes destinées à remédier, s'il est possible, à cet état de choses. Nous craignons que leur proposition, sans du reste obtenir le but qu'ils ont eu en vue, ne tende à modifier considérablement le cadre des opérations de notre législature.

Voici ce qu'ils disent :

“ Néanmoins..... il est à désirer, qu'après que ce code aura obtenu force de loi, la législature se garde soigneusement et soit circonspecte à l'égard de toute innovation qu'elle serait appelée à y faire. Le code a pour objet de répondre en termes exprès ou par implication légale à toutes les questions qui tombent dans la vaste étendue des sujets dont il traite. Il compose un système dont toutes les parties sont rattachées les unes aux autres avec soin, et

toute législation par pièce, faite dans la vue de quelque changement particulier, peut affecter sérieusement d'autres parties de l'ouvrage que l'on ne voulait pas toucher, et conduire à un désordre et à une confusion considérable et imprévue.

“ Pour exprimer plus correctement leurs vues relativement au mode de procéder en matière d'amendements et d'additions qui pourraient être faits plus tard, qu'il soit permis aux Commissaires de soumettre les observations qui suivent :

“ Les imperfections du code doivent résulter soit d'omissions ou de l'insertion de règles de droit incommodes ou nuisibles, soit de fausse interprétation de la loi, ou de son expression incertaine. Ces imperfections ressortiront principalement de la difficulté qu'on éprouvera dans l'interprétation judiciaire et dans l'application de la loi, les tribunaux supérieurs devraient donc être astreints à faire au gouvernement des rapports spéciaux de toutes les causes dans lesquelles telle difficulté manifeste existe, et l'autorité compétente sera par là mise en état de juger si la loi est véritablement imparfaite ou susceptible d'objection au point de requérir l'action de la législature sur le sujet.

“ Lorsque des amendements sont jugés nécessaires, ils ne doivent pas être fait en détail, mais au moyen d'une révision périodique et par un seul statut préparé sous le contrôle du gouvernement, et ils doivent, comme règle générale, être restreints aux sujets contenus dans les rapports spéciaux, considérant que la législation basée sur l'expérience est plus sûre et plus durable que lorsqu'elle ne se fonde que sur des idées spéculatives.

“ En adoptant ce mode ou quelqu'autre équivalent, le Code deviendra graduellement et sûrement de plus en plus complet, et ainsi les inconvénients résultant de décisions judiciaires en contradiction les unes avec les autres, et l'interprétation divergente des commentateurs, qu'on ne pourra éviter entièrement, seront considérablement diminués.”<sup>1</sup>

Examinons quel peut être l'effet de ces suggestions. Cet effet dépend beaucoup du sens plus ou moins absolu, que l'on doit attribuer aux paroles des Commissaires. Ou bien, la proposition qu'ils font d'attribuer aux tribunaux supérieurs le droit de suggérer des améliorations aux parties défectueuses de la loi, doit signifier qu'eux seuls à l'exclusion de tous, auront le pouvoir de proposer des amendements à la législation ; ou bien, ce droit n'étant pas, dans la pensée des Codificateurs, attribué uniquement à la magistrature, les juges devront l'exercer concurremment avec les membres de la

<sup>1</sup> Code civil du Bas-Canada, 7<sup>e</sup> cahier.

législature. Dans le dernier cas, leur recommandation mise en pratique ne peut avoir d'effet avantageux et d'utilité réelle, puisque le droit d'initiative des lois continuera d'exister au sein du parlement. De plus, on peut supposer que la Législature, malgré les dénévoles recommandations des tribunaux, continuera de légiférer comme elle l'entendra. Dans l'autre hypothèse, nous rencontrons des difficultés bien plus graves. D'après cette supposition, en effet, les lois prendraient dorénavant naissance sur le banc judiciaire, et non dans l'une ou l'autre des deux Chambres. Ne serait-ce pas là une confusion dangereuse entre les pouvoirs législatif et judiciaire ? Cette confusion ne serait-elle pas propre à détruire l'équilibre important qui doit régner entre les différentes branches de l'organisation politique du pays ? Du reste, nous ne discuterons pas le mérite de cette proposition. Nous n'examinerons pas si, de cette manière, nous aurions des lois plus sages, plus prudentes, plus propres aux besoins du pays et au progrès de la nation ; nous nous contenterons de dire, qu'un droit semblable accordé à la magistrature serait le renversement de fond en comble de la constitution anglaise. Nous ne chercherons pas si cela peut se faire ; nous dirons seulement, cela ne se fait pas, et il n'appartient pas aux Commissaires de modifier notre organisation politique.

On voit donc quels sont les inconvénients de la codification en Bas-Canada. Ces inconvénients en sont inséparables, car on ne peut placer dans le *Code* que des matières générales, les grands principes du droit. On ne peut y mettre que ce qui ne souffre pas discussion ; que ce qui ne peut pas être changé sans ébranler les bases mêmes de toute législation, le fondement même de la société. Encore, nous ne savons pas si un code ainsi fait ne pourrait pas froisser un désir, ne viendrait jamais en contact avec un changement, avec une proposition nouvelle ; car on a modifié dans notre droit des lois, qui, s'appuyant sur la sagesse des nations et l'antiquité du droit romain, paraissaient être assurément à l'abri de toute atteinte.

## XVII.

Cependant, admettons pour le moment qu'un code soit possible en Bas-Canada ; qu'il n'y ait rien dans son exécution qui répugne à notre mode de législation ; rien dans son résultat qui puisse blesser nos idées, nos libertés ou nos prérogatives. Admettons que

L'on puisse faire un code qui ne contienne que des articles organiques, un corps de droit que la Législature et que la nation s'engageront à ne jamais altérer, à ne jamais modifier. Nous nous demandons si le moment de la réalisation de ce projet est arrivé, si le temps est venu pour le Bas-Canada de faire un code de ses lois ? La jurisprudence du pays est-elle suffisamment constante et invariable ? Ses lois sont-elles assez fixes ? La législation est-elle arrivée à ce degré d'immutabilité et de perfectionnement qui permet de dire, voilà la législation qui convient le mieux à ce peuple ; voilà les lois les plus en harmonie avec son caractère, les plus convenables à ses goûts, les plus conformes à ses habitudes, et les plus favorables à ses mœurs ; voilà le droit que de longues années d'expérience ont prouvé être le plus capable de favoriser vigoureusement le progrès matériel et moral du peuple canadien.

Non, certainement : telles ne sont pas nos lois ; notre législation n'est pas encore arrivée à ce degré de perfection. Ce qui le prouve, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, le grand nombre de lois que nos législateurs font chaque année avec une fécondité qui, tout en étant admirable, a quelque chose d'alarmant. Rien n'indique que cette fécondité soit sur le point de s'épuiser ; au contraire, l'on a fait plus de lois l'an dernier que l'année précédente. L'on en fera encore cette année, et pourquoi n'en ferait-on pas aussi l'année prochaine ?

Ce qui prouve encore assez bien notre proposition, outre la raison que nous venons d'invoquer, c'est la grande incertitude qui règne dans notre jurisprudence, ce sont les décisions contradictoires que nous donnent assez souvent nos tribunaux. Les cours sont les interprètes officiels des lois ; puisque nos tribunaux rendent quelquefois des décisions contradictoires, on ne peut supposer que chaque fois ils se trompent ; mais l'on doit penser que souvent ils sont appelés à juger sur des lois imparfaites, qui n'ont pas prévues ou qui n'ont pas suffisamment prévues tous les cas, toutes les espèces particulières qui peuvent se présenter à leur examen. En conséquence l'on peut présumer que dans des circonstances plus ou moins fréquentes, le juge, appelé à se prononcer sur un fait que la loi n'a pas entièrement compris, est forcé de s'éloigner de la lettre de la loi pour s'attacher à son esprit, de juger d'après ce que la loi aurait dû dire au lieu de juger d'après ce qu'elle dit, d'invoquer l'équité, la justice plutôt que le texte même du droit. Il nous semble que si notre législation était aussi parfaite qu'il est possible de la rendre, les contradictions ne seraient pas aussi fréquentes dans les arrêts de nos cours.

Du reste le peuple canadien est dans un état de transition incontestable. Ses progrès dans toutes les carrières ouvertes à l'activité humaine sont constants ; rien n'indique qu'ils doivent cesser. L'agriculture s'améliore, le défrichement des terres augmente, la population s'accroît rapidement, le commerce s'étend, l'industrie s'établit et agrandit le cercle de ses opérations, l'éducation et les lumières intellectuelles se répandent dans toutes les classes de la société, les arts se forment, les lettres s'essayent, la littérature commence à avoir un rôle, en un mot, le progrès matériel, intellectuel et moral s'opère avec des résultats divers, mais avec des chances incalculables de bonheur, avec un avenir illimité de succès. Notre population occupe un territoire qui pourrait contenir quinze ou vingt millions d'habitants. L'on peut entrevoir le jour où ce peuple d'un million atteindra le chiffre qui en fera une grande nation, une puissance de premier ou de second ordre. C'est là l'avenir qu'il est permis d'attendre. De plus, la position géographique dans laquelle la Providence a placé le Canada ne semble-t-elle pas destiner ce pays à devenir, dans un avenir plus ou moins éloigné, le grand entrepôt du commerce oriental, le lien d'affaires, le trait d'union entre l'ancien monde et le monde asiatique ? Toutes ces choses sont possibles, toutes ces espérances sont permises, toutes ces aspirations sont légitimes.

Pour ramener cette idée au sujet que nous traitons ici, qui nous dit que le corps de droit qui a convenu à une population aussi limitée, à un peuple dans l'enfance, conviendra à une population de vingt millions, à un peuple dans l'apogée de ses succès, au sommet de ses progrès ? Une nation qui augmente aussi rapidement que la nôtre, peut avoir besoin, lorsqu'elle aura atteint un certain degré de stabilité durable dans ses progrès, lorsqu'elle sera devenue un grand peuple, d'une législation qui ne lui aurait pas convenu pendant la période de son accroissement. Il faut sans doute que les changements que peuvent nécessiter ces progrès soient faits avec prudence et avec sagesse. Il faut que ces modifications, toujours judicieuses, s'opèrent lentement ; qu'elles soient comme l'œuvre du temps ; qu'elles soient l'effet d'une nécessité bien constatée, la conséquence d'un besoin bien réel, et non le résultat du caprice d'un homme public ou de l'exigence d'une coterie. Mais quels qu'ils soient, et de quelque manière qu'ils procèdent, certains changements dans nos lois, peuvent, par l'effet des circonstances, devenir nécessaires ou utiles. Car si certaines lois sur des sujets particuliers ne doivent jamais être changées, il est certain, d'un autre côté, que d'autres lois, sur des matières indiffé-

rentes ou secondaires, sur des choses variables suivant mille causes incertaines, peuvent quelquefois avec utilité subir des modifications avantageuses.

Car, comme dit M. de Bonald, les lois sont plus parfaites à mesure qu'elles se rapprochent de la perfection des principes ; et les mœurs plus pures à mesure qu'elles se rapprochent de la perfection des lois.

Ainsi donc, perfectionnons nos lois, rendons notre législation conforme à nos mœurs et à nos habitudes ; mettons la en rapport avec les modifications constantes que notre état social subit et subira encore pendant un espace de temps indéterminé. Que notre droit corresponde donc exactement avec toutes les exigences possibles des progrès intellectuels et des accroissements matériels de la nation canadienne. Lorsque nous aurons atteint un tel degré de perfectionnement ; lorsque nous serons certains que les lois que nous auront données de sages législateurs, éclairés par l'expérience de plusieurs siècles et instruits par un passé rempli de recherches, de tâtonnements, d'essais, de tentatives, de défaites et de succès, sont les meilleures, les plus parfaites, les plus en harmonie avec le caractère de la population canadienne, alors, mais alors seulement, la nation devra considérer si elle peut arracher à son Parlement le pouvoir de modifier la législation, et lui imposer le devoir strict de ne travailler qu'en dehors d'un code invariable dans ses dispositions.

## XVIII.

Nous soumettons humblement au public bienveillant ces pensées sur l'opportunité d'un code pour le Bas-Canada. Nous ne savons si elles rencontreront l'approbation de tous ; nous ignorons même si elles sont conformes à la logique du droit et si elles découlent rigoureusement des principes de notre organisation sociale ; mais elles nous ont frappé comme étant une conclusion naturelle de notre constitution législative et politique, et la conséquence exacte de notre position comme peuple.

Du reste, il est une circonstance qui, ce nous semble, doit venir à l'appui de la double proposition que nous avons développée dans cet article.

Dans l'acte du Parlement qui a ordonné la codification des lois du



Bas-Canada, <sup>1</sup> il est dit que le Gouverneur fera transmettre aux juges des exemplaires du *Code*, avec instruction à ceux-ci de les renvoyer, accompagnés des observations qu'ils auront faites. L'acte appuie tellement sur la manière dont les juges devront remplir ce devoir, et décrit avec tant de soin le genre et la portée de leurs observations ou de leurs suggestions sur les différentes parties de l'ouvrage, qu'il est évident que le législateur a attaché une grande importance aux secours de science et de lumières que le concours de la magistrature devait nécessairement répandre sur l'œuvre entreprise par les Commissaires chargés de la rédaction du *Code*. Malgré l'importance de ce désir, que les juges n'ont pu ignorer, la plupart d'entre eux n'a pas cru devoir le remplir. Tous, excepté M. le juge Winter, <sup>2</sup> ont jugé à propos de ne pas se rendre à ce vœu de la législature, exprimé dans une loi, et qui a presque le caractère d'un commandement. Soit que la magistrature ait été universellement d'opinion que le moment n'était pas arrivé pour le Bas-Canada d'exécuter une œuvre aussi importante, qui doit avoir une si grande influence sur la jurisprudence du pays ; soit qu'elle ait pensé que la constitution de notre législature et notre organisation politique s'opposaient à la rédaction d'un code, c'est un fait acquis à l'histoire légale du Canada, que les juges ne se sont pas rendus au vœu formulé par les Chambres. Quelqu'ait été le motif de cette conduite, elle exprime assurément une désapprobation de l'idée qui a présidé à l'entreprise de la codification.

Mais on nous dit que le *Code* aurait au moins autant d'utilité que nos Statuts Refondus, ou qu'une revision des actes du Parlement ; qu'il aurait des avantages comme abrégé de notre droit. On ajoute que l'existence du *Code* pourra peut-être contribuer à donner plus de fixité, une consistance plus grande à notre législation. Nous allons examiner brièvement ces deux pensées.

Un code implique nécessairement une idée de permanence, de durée, d'immutabilité dans les lois qu'il contient. On ne conçoit pas un code qu'on peut changer d'un jour à l'autre. L'existence d'un code dans un pays suppose naturellement l'obligation de la part du peuple de respecter invariablement ce dépôt de lois, et particulièrement l'obligation de la part des législateurs de ne légiférer qu'en dehors du code. Un code qu'on pourrait changer en tout ou en partie à chaque session du parlement, ne serait pas un code, ou, du moins, ne remplirait pas l'idée que chacun se forme d'un livre de ce genre ; ce pourrait être une compilation avanta-

<sup>1</sup> 20 Vict. c. 43.—S. R. B. C., c. 2.

<sup>2</sup> La source où nous puisons ces renseignements est telle, que nous pouvons garantir au lecteur l'authenticité du fait que nous rapportons ici.—(Note de l'auteur.)

geuse des lois, un abrégé de notre législation, un résumé utile du droit, mais assurément ce ne serait pas un code, dans le sens ordinaire du mot.

Si, du reste, l'intention du législateur a été de faire un ouvrage de ce genre, un résumé de nos lois, il faut donner à ce travail un titre convenable ; un titre qui, au lieu de tromper l'attente du lecteur, lui en exprime au contraire le contenu et la nature, et lui dise quel doit être l'influence législative de ce livre, sa portée, son autorité. Mais ne l'appellez pas un code, sous peine d'être accusé de dénaturer le sens des mots, et de tromper l'expectative publique.

Les législateurs, dites-vous, s'engageront à ne jamais toucher aux lois contenues dans le code, ou à ne les modifier qu'à des intervalles périodiques. Mais prendront-ils un tel engagement ? Peuvent-ils en stricte justice le prendre ? Enfin quand ils le prendraient, cet engagement, qui ne saurait être après tout qu'un engagement personnel, obligerait-il leurs successeurs ? Il suffit de poser ces questions sous cette forme, pour que chacun puisse fournir la réponse logique qu'inspirent le bon sens et une connaissance même superficielle de notre organisation politique.

Si, cependant, ce travail imposé aux Commissaires, si le *Code civil du Bas-Canada* pouvait avoir pour effet de protéger le peu qui nous reste de nos bonnes et vieilles lois françaises ; de mettre à l'abri d'une main souvent imprudente, ce trésor qu'on ne peut voir sans que mille souvenirs se présentent vifs et affectueux à l'esprit du canadien qui n'a pas oublié, au milieu des tentations de l'étranger et des luttes pénibles des compatriotes déloyaux, les traditions sacrées de la mère-patrie : Oh ! avec quel bonheur nous saluerions l'apparition d'une œuvre aussi bienfaisante pour notre peuple et aussi puissante sur notre nationalité. Mais cet effet et ce résultat sont-ils possibles ? Le *Code* inspirera-t-il à nos législateurs un plus grand respect pour les dispositions du droit français ? Le *Code* contribuera-t-il à prévenir ces variations continuelles et ces changements fréquents que l'on a constatés avec regret dans nos lois ? Rendra-t-il en un mot notre législation plus fixe, plus constante, plus immuable et plus uniforme qu'elle ne l'a été par le passé ?

Si ce résultat est probable, si cet effet est possible, c'est bien volontiers que nous sacrifierons notre opinion personnelle au désir de voir conserver intact le corps du droit français.

Avant de terminer, nous voulons faire remarquer le peu de respect qu'on a eu pour la langue française dans la rédaction du *Code Civil du Bas-Canada*. Comment a-t-on pu travailler avec aussi peu de soin à une œuvre si importante ? Quelle idée l'étranger se

formera-t-il de la connaissance que le peuple canadien a de la langue de ses pères, lorsqu'il verra ses magistrats, ses hommes d'état, la parler et l'écrire avec autant d'imperfection? On veut rendre anglaises nos lois et nos mœurs, on essaye de dénaturer notre peuple en jettant dans son sein des éléments étrangers, conservons au moins pure de tout tel mélange la langue parlée avec tant d'éclat par les Racine, les Bossuet et les Pascal.

### XIX.

Nous nous flattons de l'espoir que notre travail, quelqu'imparfait qu'il soit, après avoir contribué à faire apprécier la beauté, la logique et l'harmonie de la législation matrimoniale de l'église catholique, obtiendra un résultat plus pratique et plus important, celui qui nous a animé dans la publication de ces articles. Ce résultat, que le bon sens populaire nous permet d'anticiper, c'est que le peuple aimera de tout son cœur une législation qui constitue une sauvegarde aussi efficace contre la dépravation des mœurs et la destruction de la famille; et que le législateur, pénétré de la même persuasion, protégera contre toute atteinte imprudente, et conservera intactes, des lois fondées sur dix-huit siècles d'autorité, fortes de l'expérience de l'univers catholique et appuyées sur la pratique d'une grande nation.

Quelques personnes bienveillantes nous ont dit que nous étions bien jeune, bien inexpérimenté dans la science, pour oser attaquer l'œuvre d'hommes qui ont vieilli dans le travail, qui ont blanchi en rendant la justice. Nous avons été téméraire, dites-vous. Ce sera peut-être vrai si nos lecteurs s'attachent plutôt à considérer notre inhabileté, notre jeunesse, notre position personnelle qu'à apprécier ce que nous avons dit et ce que nous avons écrit. Mais nous supplions les personnes bienveillantes qui nous ont fait l'honneur de nous lire, de faire abstraction absolue des individualités, pour ne penser qu'aux raisons que nous avons données, qu'aux arguments que nous avons développés, qu'aux motifs que nous avons présentés. Si ces raisons sont fausses, si ces arguments sont inconséquents, qu'on nous le démontre, qu'on détruise l'échafaudage de nos sophismes. Si on le fait, cela prouvera peut-être que notre thèse est mauvaise; cela prouvera au moins que nous l'avons mal défendue. Si au contraire nos raisons sont justes, si nos arguments sont logiques, qu'on accepte les conclusions que

nous en avons légitimement tirées. Mais que l'on ne nous juge pas légèrement, par à peu près, par les pensées et les préférences que pourront inspirer le respect, l'affection, la haine ou l'indifférence personnelle.

Ce que nous demandons avec le plus d'instances, c'est que l'on nous fasse la faveur d'une discussion sérieuse, que l'on ne nous renvoie pas sans nous entendre, parceque nous sommes jeune, parceque nous sommes sans influence, tandis que nos adversaires sont constitués en autorité ; parceque rien, sinon notre cœur et notre conscience, ne nous a chargé de protester, tandis que les Commissaires agissent en vertu d'une position officielle. Cette position a pu être procurée par de longs services au pays et à la nation, mais souvenez-vous qu'elle ne donne pas l'infaillibilité.

Il est bon que le peuple sache ce que font ses législateurs et ses hommes d'état ; il est juste que la nation connaisse par quelles lois on veut la gouverner. Le peuple canadien a le droit de tenir aux lois qui l'ont élevé, et d'examiner si la législation qu'on veut leur substituer est plus conforme à ses goûts, à ses mœurs, à son caractère ; ou peut favoriser davantage ses aspirations légitimes, et son progrès matériel et moral. Il est vrai que l'œuvre des Codificateurs sera discutée dans nos Chambres, suivant le projet contenu dans l'acte du Parlement qui a donné naissance à cette œuvre ; mais il faut aussi que la presse étudie ce que les législateurs doivent débattre. La presse, qu'elle soit l'expression de l'opinion publique, ou qu'elle ait au contraire la direction de l'opinion publique, doit s'occuper de toutes les matières qui peuvent attirer l'attention des hommes d'état. Bien souvent même la presse prépare le travail des législateurs, étudie les sujets avant eux, leur présente les deux faces des questions, facilite en un mot leurs opérations en débarrassant le terrain de la discussion. Pourquoi donc n'aurait-il pas été permis de faire pour une chose aussi importante que l'est la rédaction d'un code, ce qui se fait pour la moindre mesure, le projet de loi le plus indifférent, un chemin de fer, une taxe nouvelle, une mesure de police ?

Mais, a-t-on dit, ce n'est qu'un projet, et vous avez traité bien sévèrement le premier jet, la première expression d'un travail qui doit venir devant les Chambres, et qui ne doit obtenir d'autorité législative qu'après avoir subi une discussion convenable. Il est vrai que ce n'est que le projet du *Code Civil du Bas-Canada* que nous avons eu sous les yeux ; mais ce projet n'est pas une ébauche, car songez qu'on y travaille depuis 1859. De plus, il est vrai que vis-à-vis du pays et de la nation le livre que nous avons

examiné n'est que le projet du *Code* ; mais quant aux Commissaires, ce n'est pas la première, mais la dernière expression de leur œuvre et de leur pensée. Leur rôle de codificateur finit avec la publication de ce projet, qui est censé contenir le résultat sincère, consciencieux et parfait de leurs recherches, de leurs études et le développement entier et complet de leurs opinions comme juristes. Tel ce projet est publié et transmis au Gouverneur, tel il sera placé devant les Chambres, et tel il sera discuté par les représentants. Nous avons donc pu commencer l'étude et l'examen de ce projet sans indiscrétion comme sans précipitation ; et notre discussion, quoiqu'elle ait précédé les débats officiels du Parlement, n'est pas prématurée.

Nous avons donc eu le droit de faire la discussion que nous soumettons au public depuis quelques mois ; non seulement nous avons eu le droit de la faire, mais il était nécessaire que cette discussion fut faite par quelqu'un. Il est malheureux que la tâche soit retombée sur nous, et nous sommes le premier à le regretter. Mais le public prendra en considération notre bonne volonté, et le lecteur intelligent suppléera à ce que nous avons oublié, corrigera les erreurs que nous avons pu commettre, complètera l'œuvre que nous avons commencée, et perfectionnera dans son esprit la critique que nous avons ébauchée. Il pourra la rendre plus vraie, plus complète et plus forte, mais il ne la rendra pas plus sincère et plus consciencieuse qu'elle ne l'a été de notre part.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

---

## LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

---

AU LECTEUR.

C'est sur moi que vient d'échoir la tâche de faire la récapitulation des évènements du mois. Je n'aurais jamais cru que l'on aurait songé à me constituer l'*historiographe de mon temps* ; et je ne m'y suis guère préparé, il faut l'avouer tout d'abord, avec sincérité. Il y a une multitude d'évènements contemporains, qui ont eu un commencement et qui auront probablement une fin, dont j'ai perdu la trame. J'ai bien des distractions quand je lis ; et comme ma vie était toute absorbée dans une spécialité captivante, le sort du Paraguay, de la Confédération Argentine, du Guatemala, de la Patagonie, même celui du Brésil, du Pérou, du Chili et du Mexique ne m'avait causé que peu d'inquiétude. C'est pour cela, que j'ai laissé ces beaux pays, que je crois du reste, bien aussi importants que le mien, faire leur petit ménage politique, à part, sans m'occuper des cancans diplomatiques qui couraient sur leur compte. Si je m'en rappelle bien, on en accusait quelques-uns de se mal conduire avec leurs anciens parents ; d'autres, d'avoir toujours des caprices révolutionnaires ; ceux-ci, d'être des voisins incommodes, et pleins de mauvaises habitudes ; ceux-là, d'avoir peu de bonne foi avec leurs créanciers ; enfin, la plupart avaient leur lot. C'était peut-être cet honnête et grand Brésil qui faisait le moins parler de lui. Pour un pays qui occupe le plus vaste espace sur la partie méridionale de

notre hémisphère, ce n'est pas lui qui aime le plus de tapage. Cela peut bien être dû à ce que la sœur de son empereur a eu la bonne idée d'aller prendre un mari dans la famille du pacifique Louis Philippe, qui n'a produit que d'excellents enfants. Sur le trône comme dans la chaumière, on ne sait pas quelle source de tranquillité c'est que les bonnes relations de famille. Mais, Pedro II n'avait pas même besoin de l'aide de cette heureuse alliance, il a toutes les qualités d'un bon souverain ; et puis dans ses domaines les gens ne se sentent pas encore à l'étroit.

Depuis que les mines de la Californie sont ouvertes à la cupidité du monde entier, que les côtes du Pacifique ont vu flotter les nefes de toutes les nations connues ; que notre continent a été mille fois contourné et traversé dans tous les sens par des canaux et des vapeurs ; depuis que des villes splendides se sont élevées sur cent plages, inconnues il y a vingt ans ; depuis que la parole court de New-York à San Francisco, en quelques secondes ; depuis surtout qu'un empereur est venu s'asseoir sur le trône des Montezuma, et que la république de Washington s'est scindée, offrant au monde depuis quatre ans, le spectacle de la lutte la plus gigantesque et la plus sanguinaire qui ait jamais désolé une nation ; depuis que nous attirons continuellement l'attention de toutes les agences diplomatiques sur nos mers et nos frontières, où surgissent à chaque instant des questions de droit international, il est peu d'hommes, qui, s'intéressant quelque peu à l'histoire de notre planète, ne soit tenté de jeter les yeux sur la carte géographique, pour parcourir ces pays qui font tant parler d'eux aujourd'hui. Et je crois que cet Italien, qui venait me présenter à un peintre Chilien, " tout heureux, disait-il, de m'avoir trouvé *un compatriote* en pays lointain," mériterait peu de compliments aujourd'hui, pour ses connaissances géographiques ; de même que cet employé de l'octroi qui me demandait, " dans quel département de la France *ça se trouvait* le Canada ? " ou encore, ce souverain d'Italie, qui s'informait avec beaucoup d'intérêt, à un estimable citoyen de Montréal, " s'il y avait beaucoup de mariages entre les Canadiens *et nos voisines* les Mexicaines ;— je dois dire qu'à cette époque, l'empereur Maximilien n'avait pas été demander sa bénédiction au Souverain Pontife, avant de venir régner sur les *voisines* ; et que le Nonce Apostolique Mgr. Bédini n'était pas encore venu chercher de nos nouvelles.

Alors, comme je tenais assez à voyager *incognito*, une pareille ignorance de l'existence de mon pays et de tout ce qu'il renferme de célébrités avouées et qui s'avouent elles-mêmes, ne me faisait qu'une secrète et faible injure, mais aujourd'hui, je crois que si de

semblables questions m'étaient adressées, j'aurais le droit de me fâcher, et d'aller jusqu'à répondre, à cette majesté *curieuse*, que nous avons bien assez de jolies et bonnes filles en Canada pour nous dispenser d'aller en chercher au-delà des Montagnes Rocheuses, au risque de les faire manger par les Sioux, les Osages, les Panis, les Serpents, et vingt autres tribus sauvages, aussi aimables que celles-ci. Sans nous attendre que tout le monde sache le nom de cette ville, qui se trouve entre Montréal et Trois-Rivières, où les gros vapeurs arrêtent, et où réside un juge spirituel et distingué ;<sup>1</sup> je pense que nous pouvons bien exiger des Européens lettrés, occupés des choses publiques, qu'ils sachent que, au nord du grand continent américain, découvert par Christophe Colomb, il existe entre le 95<sup>me</sup> et le 55<sup>me</sup> degré de longitude, et le 44<sup>me</sup> et le 50<sup>me</sup> de latitude, plusieurs pays froids, mais sains, qui songent à n'en plus faire qu'un seul ; où respirent près de 4,000,000 d'habitants, bien disposés à faire du bruit comme 40..... millions, et à devenir la plus étonnante nation du globe, si le bon Dieu laisse le monde progresser et s'aimer, autant que monsieur Gonzalve Doutre nous le promet.

Ce n'est pourtant pas, je le confesse, avec l'espérance de répandre immédiatement et par tout le monde, la réputation et les œuvres de tous ces pays, que j'ai entrepris cette analyse mensuelle des évènements qui s'y produisent. Malgré l'aveuglement paternel que j'éprouve pour la *Revue*, je crois qu'elle voyage encore aussi *incognito*, au delà de nos frontières, que je le faisais moi-même autrefois ; mais c'est tout simplement, pour réunir dans quelques pages, les faits saillants qui s'accomplissent sur notre continent. Ces évènements groupés les uns à côté des autres, autour de leur date, sans longs commentaires, et débarrassés des disputes passionnées des partis pourront offrir, plus tard, les premiers et les plus simples matériaux de l'histoire, ou en indiquer au moins, la chronologie et les sources ; et peut-être servir, dès aujourd'hui, à étudier, dans un cadre restreint, cette grande vie du Nouveau-Monde dont tous les éléments commencent à prendre une solidarité que l'on avait moins appréciée avant aujourd'hui.

L'insurrection du Sud, en créant, avec deux existences nationales deux intérêts actifs et diamétralement opposés ; la nouvelle constitution du Mexique, et la confédération des provinces Britanniques, si elle a lieu, établiront immédiatement un ensemble de pouvoirs et de rapports nouveaux que tout homme intelligent et inquiet de l'existence de son propre pays est tenu d'observer assidûment.

<sup>1</sup> Je connais quelqu'un qui formulait dernièrement cette périphrase pour désigner Sorel.



Quelque soit le résultat de la guerre de l'esclavage, l'Amérique septentrionale aura subie une révolution profonde, conséquence de cette grande lutte.

Il faudra des armées permanentes aux Etats-Unis pour contenir le Sud, si le Sud est écrasé. Tant de sang versé, tant d'atomes humains ont nourri les entrailles de la terre, que cette terre sera longtemps pleine de haine et de vengeance : et l'on verra toujours ces sentiments germer sous les talons des sentinelles yankees, même quand il n'y aura plus d'esclaves. On a vu des exemples de peuples soumis par les armes, pacifiés avec le temps, mais ils sont rares. Il est difficile de croire que, dans un pays où tout le monde a le droit de parler fort et haut, de parler en souverain, où les représentants du pouvoir changent tous les jours et sont des partisans ardents de antipathies comme des opinions de leur constituants et de leur localité, il est bien difficile que ces gens-là aient assez de discrétion et de retenue pour ne jamais éveiller des haines non assoupies, pour ne jamais ouvrir une plaie qui a fait saigner tous les cœurs, pour ne jamais jeter à la face de ces hommes, sans doute coupables, mais héroïques, ce mot plein d'ignominie et de désolation, vaincus ! Ce mot-là, il ne pèsera pas seulement sur ceux qui dans le Sud ont appelé la fortune des armes, mais sur tous les habitants de ces beaux pays désolés, subjugués, gardés à vue !

Il y aura donc une armée permanente ; et une armée permanente au milieu d'une grande nation, la moins contrôlée qu'il y ait dans le monde, par son voisinage, par ses intérêts et ses relations extérieures, par les combinaisons de la politique étrangère, n'est pas une nouveauté indifférente pour les peuples environnants.

L'empire du Mexique n'est pas reconnu à Washington, et le gouvernement de M. Lincoln, qui vient de dire que la démocratie est bien dans le sang de chaque Aztèque, pourrait bien désirer rétablir ces malheureux dans leur état normal. Mais alors c'est une guerre avec la France, peut-être avec l'Espagne, peut-être avec quelqu'autre puissance : car le droit européen d'intervention à désormais pris pied en Amérique ; il faudra l'effort d'une armée pour le rejeter en Europe.

Et le Canada, oh ! on n'y tient pas, je le sais : on nous le dit tous les jours. C'est étonnant comme personne ne veut de nous ; l'Angleterre nous le fait savoir à tout propos. Je me demande pourquoi tous ces dédaigneux ne finissent pas par nous tirer leur salut ; nous leur souhaiterions bien volontiers un bon voyage. Mais pour satisfaire quelque velléité de vengeance et aller donner un soufflet à John Bull, le grand voisin pourrait bien faire une

enjambée sur nous.....Il faudra essayer de lui barrer le passage ; donc une armée au Canada et une au Mexique.

Mais, malgré les succès qui semblent favoriser les armes du Nord, il peut surgir des éventualités assez puissantes pour mettre de nouveaux obstacles à la soumission du Sud. Cela sera encore un malheur, sans doute ; car il entraînera l'armement de toute l'Amérique, fera naître des alliances, des besoins mutuels d'agrandissements, la nécessité de frontières stratégiques ; et multipliera par là même les causes de guerre, pendant une longue période. La guerre en permanente expectative conduira insensiblement à la centralisation des pouvoirs, au gouvernement du petit nombre, aux lois répressives, aux libertés limitées, au despotisme enfin, pourvu que plusieurs ne passent pas par cette terrible anarchie armée qui a ruiné, humilié et annihilé la république Mexicaine.

Et puis, que deviendront un jour toutes ces nationalités, qui viennent s'agglomérer comme des essaims, les unes à côté des autres, et qui forment déjà des centres considérables de population ? car le principe des nationalités est inhérent à la nature humaine, comme le principe des espèces à celle des bêtes, et le principe des essences à celle des plantes. Malgré toute la bonne volonté que je mets à accepter les idées des autres, je crois que les hommes ne seront pas prêts de sitôt, à *monter sur cette tour de granit*, toujours avec Monsieur Gonz. Doutez, *pour de là appeler le bon Dieu et le prier de contempler l'œuvre si belle de l'humanité*, L'UNION UNIVERSELLE !

N'est-ce pas une disposition mystérieuse de la Providence que les pays d'Amérique, les Etats-Unis surtout, se soient ouverts et constitués de telle manière qu'ils ont permis aux diverses races de l'Europe de venir s'y fixer en corps, avec beaucoup plus d'avantage qu'elles ne le firent sur les ruines de l'empire romain, pour former de nouvelles nations. Il est bien vrai, et l'histoire a prouvé que divers éléments nationaux et sociaux unis par les liens solides de *l'intérêt bien entendu* ont servi dans beaucoup de cas au progrès de la civilisation, mais ces éléments ne se sont jamais confondus, surtout, quand ils sortaient de souches aussi essentiellement différentes que le sont les races scandinaves et latines ; et lorsqu'ils étaient moralement séparés par un ordre de croyances aussi inaliénables que le sont les dogmes du catholicisme, pour un homme qui croit. Mais surtout, ce que l'on a pas encore trouvé, c'est le moyen de créer une seule et grande nationalité. Leibnitz avoue qu'il a cherché pendant 40 ans, si je m'en rappelle bien, les rudiments d'une langue universelle, sans arriver à aucun résultat, autre que celui connu depuis la tour de Babel. Eh bien, M. Gonz.

Doutre peut avoir autant de génie que Leibnitz ; son amour du travail et ses talents pourront le conduire aussi bien que le philosophe allemand, mais je doute qu'il découvre la nationalité universelle. Il est bon, monsieur Gonz. Doutre, bon fils, bon frère, bon voisin, et je puis même jurer sur sa figure qu'il sera bon mari..... Mais tout le monde ne le vaut pas, et il y aura toujours sur la terre des gens qui ne voudront pas parler sa langue, penser et dire comme lui ; il y aura toujours quelques vilains Chinois, quelques Cafres revêches, quelques Cosaques barbus, qui ne voudront pas l'embrasser. Qu'il se contente donc pour le moment des caresses de ses compatriotes et qu'il tâche de se consoler avec celles-là de l'insensibilité et de la sauvagerie de tant de peuplades arriérées qui n'entendront pas son appel fraternel. Les nationalités existeront toujours, les limites des pays aussi et les coups de canons, beaucoup trop, malheureusement.

Dans tous les cas, si nous voulons concilier les grands intérêts des différentes nations qui peuplent notre continent, et faire tous les efforts que la sagesse humaine nous suggère, pour réunir les divers éléments nationaux qui nous entourent, il faut les étudier plus que jamais : ils se développent et se transforment rapidement et ils se touchent partout. L'Amérique anglaise, l'Amérique espagnole, l'Amérique portugaise, l'Amérique allemande, l'Amérique républicaine, l'Amérique monarchique, l'Amérique oligarchique, l'Amérique anarchique, l'Amérique catholique et protestante, l'Amérique mahométane ou mormone qui compte déjà 100,000 habitants, sont toutes plus ou moins entrées dans une phase de révolutions que nous devons suivre et méditer.

Encore une fois, je voudrais être à la hauteur d'une pareille étude et me présenter à mes lecteurs parfaitement préparé. La direction de la *Revue* avait bien songé à quelques personnes, plus en état que moi de faire ce travail, mais toutes ont refusé ; il paraît que j'ai l'avantage d'avoir des loisirs..... ; la nature, les circonstances et la clientèle se seraient entendues pour me procurer cette faveur..... J'ai donc subi la volonté des Directeurs ; mais je proteste, en face des lecteurs de la *Revue*, que l'on a fait violence à mes aptitudes, sinon à mes clients ! et, s'il se trouvait, parmi ceux qui m'entendent, un homme désœuvré et de grand cœur, qui se sentirait un penchant pour l'étude des contemporains et pour l'analyse de leurs actions et de leurs pensées, je le prie instamment de me le faire dire ; je suis persuadé que messieurs les Directeurs s'empresseront de l'installer au large fauteuil du chroniqueur.

## CANADA.

Le fait qui domine et résume toute l'histoire de notre politique, durant l'année 1864, est le projet de confédération que les délégués de toutes les provinces de l'Amérique Britannique ont élaboré au milieu des fêtes publiques ; et que notre gouvernement, va, selon toute probabilité, présenter à l'approbation des Chambres, durant la session imminente. Ce projet, qui doit avoir une influence considérable sur toutes nos institutions sociales, est là, suspendu au-dessus de nos têtes, comme un orage incertain. Quel vent le poussera vers nous ?... un vent de colère ou de bonne fortune ?... portera-t-il pour nous la foudre, où des eaux fécondes, qui enfanteront notre prospérité, tout en conservant intact le trésor de nos plus chers intérêts ?

Des hommes sincères, et de bons citoyens, des hommes de tous les partis, ont fait, avant cette année, d'excellentes études de cette grande thèse ; mais ils n'ont pas dit qu'il ne fallait pas *veiller et prier*. Depuis que des plans ont été mis à l'étude, avec l'intention bien formulée de les réaliser, les partisans *quand même*, les journaux à *haute pression* des deux partis, ont fait entendre, d'un côté, le concert ordinaire des louanges intarissables, de l'autre, les cris discordants de la déception, de la jalousie, et des haines nationales : tout cela n'a rien éclairci et n'a produit, comme d'ordinaire, que la confusion et l'inertie dans l'esprit public. Le public, maintenant, dans les causes où on ne lui montre pas les effets sous le pouce, sur les lèvres ou dans les yeux ne veut plus rien y comprendre. La presse étant en partie rédigé par des hommes qui ont tout loué et tout blâmé, qui se sont même réfutés très-souvent, et par des débutants qui ont *faim* dans le *présent et dans l'avenir* ; il est bien difficile de trouver dans toutes ces maigres colonnes, sans substances vitales, déparées de convictions fortes, de sincérité et de sentiments élevés, les traces bien marquées de la justice et de la vérité.

Les uns se sont évertués à prouver, article par article, que rien ne pouvait être inventé de mieux pour notre bonheur que la nouvelle constitution ; que les hommes qui l'avaient élaborée voulaient notre plus grand bien ; qu'il y avait bien ça et là quelques choses dangereuses pour nos institutions particulières ; mais que jamais dans la pratique le pouvoir central et la majorité ne voudraient user de prérogatives exorbitantes, pour froisser nos sentiments et nous frustrer de nos droits sacrés. Selon ces organes, nous allons être choyés, caressés, dorlotés, nous Canadiens-Français, comme

nous n'avons pas été habitués à l'être depuis très-longtemps. Il paraît que M. Brown est justement celui qui veut le plus nous presser sur son sein ; à peine avait-il cessé de nous dire les injures les plus grossières, de soulever contre notre sang et notre foi les passions les plus sauvages de ses constituants, que l'on a vu des mains canadiennes aller presser la sienne, pour le remercier de son dévouement pour nous et de toutes les abnégations et autres vertus de sa grande âme. Il y a des nécessités politiques, mais l'honneur et le respect de soi-même ont aussi leurs exigences : nos hommes publics peuvent bien faire des confédérations, quand cela leur semble un besoin du moment, mais qu'ils évitent de donner à leurs compatriotes le spectacle de pareilles lâchetés.

D'après les mêmes, toujours, le gouvernement ne presserait pas la discussion des projets de la confédération dans le parlement, avant que l'opinion publique se soit bien éclairée sur la nature et la portée de chaque détail ; dans tous les cas, il y aura un appel suprême fait au peuple avant la sanction définitive du souverain ; nous ne trouverons dans les Chambres que le patriotisme le plus pur et l'équité la plus irréprochable ; aucun député ne se laissera séduire par les promesses d'honneurs inusités dans les colonies, ou par les pluies d'or de la métropole ; la majorité, qui ne peut que nous être favorable, ne s'avisera jamais de rendre pires certains articles qui ne nous sont pas, déjà, très favorables. Voilà les belles choses que proclament depuis bientôt trois mois les admirateurs des patrons et de leurs projets.

Endormons-nous à ce dada ; et que ceux qui ont à élire des représentants n'y regardent pas de plus près que ces bons habitants des Laurentides qui ont cru, dans les circonstances actuelles, devoir rejeter un compatriote honnête, un vieux serviteur de leurs intérêts, pour acclamer un homme qui parle à peine leur langue, un enfant nourri dans le pire fanatisme de sa secte et de sa race. C'est avoir de la confiance cela, j'espère ; c'est mettre à profit les leçons de son journal, si cela ne cache pas quelque chose de plus déplorable encore !.....

Quant à la plupart des organes de l'opposition, sans vouloir étudier ce qu'il pourrait y avoir d'acceptable pour nous, dans les projets *modifiés* de la confédération, ils ont crié bien fort tous ces mots que l'on est habitué à entendre depuis vingt ans ; trahison, mensonge, duplicité, vol, corruption, etc., etc. Il me semble, que dans le Bas-Canada, en face d'une situation aussi grave, on aurait pu trouver une tactique plus digne, plus neuve et plus effective. Tous ces mots, tous ces cris, toutes ces énormes accusations ne sont

plus qu'un vain bruit pour la foule. On les a jeté à tant de réputation intactes, à tant de convictions solides, à tant d'hommes intègres, qu'aujourd'hui, un premier ministre étranglerait le chef de l'opposition et se bâtirait une pyramide à même la caisse du gouvernement, que personne ne voudrait y croire, malgré les preuves les plus évidentes de l'exactitude du fait. Aujourd'hui, comme toujours, on a été aveuglement de l'opposition, aveuglement pour le ministère ; aucun organe n'a formulé sincèrement ses réserves. Quelques uns se sont contentés d'être nuageux, insignifiants, pour le quart-d'heure, mettant le gros de leur esprit et ce qu'il leur reste de cœur en réserve pour les complications scabreuses, ce qui a laissé croire à leurs lecteurs qu'ils étaient dans une passe d'affaiblissement moral, ou, que la situation leur paraissait indifférente.

Quoiqu'il en soit, tout ceci annonce que l'esprit public est tombé dans un bien triste état. La foule se tait?...

Il n'est pas dans ma pensée de déprécier le zèle de ceux qui ont fait des efforts convenables pour remuer l'opinion publique, je constate un mal. Espérons cependant que le sommeil apparent de la population sera pour ses sens troublés, un repos salutaire ; et, qu'attentive aux débats qui vont s'ouvrir, elle saura juger avec un sens droit la situation qu'on lui réserve, en la débarrassant de toutes les fausses couleurs, et de toutes les appréciations intéressées dont on l'a chargée dans les discussions préliminaires. Je ne vois pas encore un grand danger dans cette situation, s'il survit au milieu de la masse un sentiment profond de ses droits et de ses intérêts les plus essentiels ; une protestation unanime et pressante, peut bien, dans les circonstances actuelles, fixer avantageusement nos destinées.

Il ne faut pas nous aveugler : des changements constitutionnels sont nécessaires aujourd'hui ; les complications intérieures et extérieures les commandent. Il est inutile de songer à revenir au fonctionnement pur et simple de l'Union, cette machine vicieuse à fait son temps. Quant à vouloir la remettre à l'action avec certaines modifications, ou certains compromis entre le Haut et le Bas-Canada, c'est peut-être tenter un travail herculéen, qui aurait encore ses inconvénients et ses dangers pour nous. La confédération est une forme politique de transition, nécessaire aux sociétés américaines ; elle est bien aujourd'hui posée devant nous ; peu importe les causes qui l'y ont amenée, il nous sera très-difficile de l'éviter ; mais je crois que nous n'avons jamais été plus en lieu de l'accepter à notre convenance, que dans ce moment, en face des

Etats-Unis armés et bien disposés à profiter de tous nos ressentiments. Après tout, si nous nous entendons..... (Mais, *that is the question*,) nous serons bien libres de ne pas recevoir des humiliations et des injustices, de la part des fanatiques et des aveugles qui ne veulent pas reconnaître de bonne grâce notre existence politique et providentielle sur cette terre. Nous avons des droits conférés par des traités, on peut nous demander d'en sacrifier quelque chose, pour le bien commun ; et quel est le bon citoyen qui ne voudrait pas y consentir ; mais nous avons aussi près d'un million de volontés à mettre dans la balance où l'on tenterait de peser injustement notre sort !

---

Dans la prochaine livraison, je ferai une étude particulière des divers pays de l'Amérique méridionale qui nous sont moins connus, puis je commencerai de suite l'analyse régulière des événements du mois. Autant que je le pourrai dans un cadre aussi étroit, je m'appliquerai à noter tout ce qui me paraîtra un progrès, en tout et partout, mais surtout en Canada. Comme aujourd'hui, l'espace réservé à la chronique est à peu près rempli par des considérations générales, et que du premier au 15 janvier il s'est produit peu d'événements remarquables, je me bornerai à inscrire ici un nom que la mort vient d'effacer du livre des vivants pour le reporter sur le registre des immortels.

Dans un pays comme le nôtre, la perte d'un amant des lettres, d'un historien au cœur honnête et dévoué, quelque soit son mérite comparé aux grands écrivains de l'époque, est toujours un malheur national. Nous avons besoin des lettres et de tous les ouvriers de l'intelligence, dans ce monde où les intérêts sordides absorbent ou abaissent tant de hautes aptitudes : nous avons besoin que l'on nous raconte souvent les vertus et l'héroïsme de nos pères dans ces temps de lâcheté et de servilisme ; il nous faut l'aide de tous les honnêtes gens. La mort de M. l'abbé Ferland est donc une perte considérable, car il était loin d'avoir accompli sa tâche d'écrivain, s'il avait bien rempli celle de l'homme vertueux et du bon pasteur. Il commençait à livrer au public les fruits de ses recherches constantes. Il était un des premiers et des plus laborieux de cette société d'écrivains de Québec qui se sont mis résolument à faire des livres, malgré la concurrence écrasante des auteurs étrangers et le nombre réduit des lecteurs canadiens. On peut dire qu'il a

beaucoup contribué à faire disparaître cette paresseuse prévention qui existait ici contre les productions de nos meilleures plumes ; engoués que nous étions par cette littérature fardée, musquée et surtout décolletée des romanciers à la mode.

L'abbé Ferland ne traitait pas l'histoire dans sa forme la plus rigoureuse ; mais il l'écrivait pour la catégorie des lecteurs qui aime avant tout l'épisode, les anecdotes, les détails familiers. L'art ne consiste pas seulement à faire un livre convenable à son genre, mais encore à le rendre lisible à ceux à qui on le destine. Après avoir respecté la morale, la vérité et la langue, un auteur doit encore avoir égard aux faiblesses de son public, et ne pas lui faire une tâche ennuyeuse de la lecture qu'il lui adresse avec les meilleures intentions du monde. Écrire en français de façon à ne pouvoir être lu que par des Allemands, c'est décidément manquer son but. L'abbé Ferland était donc avant tout un écrivain de son pays ; car il a été lu, et ses leçons, à l'Université Laval, ont toujours attiré un auditoire nombreux et attentif.

Nous sentons plus que personne, la perte que vient de faire, notre littérature naissante et tous ceux qui gardent l'orgueil de leur passé. Nous apprécions avec douleur le vide irréparable qui vient de se faire dans la chaire d'histoire de l'université de Québec. A l'époque où se trouve cette noble,—je voudrais pouvoir dire cette *héroïque* institution,—des malheurs comme celui-ci, sont bien préjudiciables.

L'abbé J. B. Antoine Ferland était né à Montréal le 25 Décembre 1805, il est mort le 11 Janvier.

N. BOURASSA.

Montréal 15 Janvier.

---



## A PIE IX.

---

Immortel défenseur de la sainte bannière  
Qui flotte sur le front du nouveau Golgotha ;  
Champion qui, déjà ceint des armes de Pierre,  
Descendit dans l'arène où l'enfer s'ameuta,  
Tu marches d'un pas fier dans ta grande carrière,  
Puissant du glaive saint que le ciel te prêta.

Toi dont le bras conduit la fortune du monde,  
Guide à travers les vents l'antique papauté ;  
Ta nef, légère aux flots de l'océan qui gronde,  
Bondit loin du récif vers l'immortalité ;  
Car l'astre du marin pour t'éclairer sur l'onde,  
Se pare du reflet de la Divinité.

Lorsque tes agresseurs, ivres de leur audace,  
En dressant l'étendard de leur impiété,  
Crurent troubler ton cœur d'un vain bruit de menace,  
Tu leur montras un front armé de fermeté ;  
Leur voix, à ton refus, entonna dans l'espace  
Le grand concert du crime et de l'iniquité.

Mais que peut contre toi le cri du despotisme ?  
Que te fait le fracas de mortels furieux ?  
Que crains-tu de Weishaupt et du Carbonarisme,  
Lorsque ton cœur navré porte un soupir aux cieux ?  
N'as-tu point pour souffrir la croix et l'héroïsme !  
N'as-tu pas sous ta main des coups victorieux !

Laisse un chef orgueilleux, tramant sa ligue impie,  
 Dans sa lutte avec Dieu réclamer les honneurs ;  
 Ce grand Dieu, réveillant sa colère assoupie  
 Sait semer le cyprès sur un sentier de fleurs,  
 Ternir par un seul souffle une pourpre flétrie,  
 Obscurcir un regard sous le voile des pleurs.

Tremblez devant Pie IX, tremblez, enfants du crime,  
 Les coups qu'il a frappés ne sont pas de vains coups :  
 Chaque éclat de sa foudre ouvre un nouvel abîme,  
 Chaque éclair qui jaillit est chargé de courroux ;  
 Celui que vous osez nommer votre victime  
 Retient le bras d'un Dieu qui s'arme contre vous.

Déjà nous avons vu la brillante Italie,  
 Courbant son front auguste au souffle des enfers,  
 Gémir du joug sanglant de la démagogie,  
 Pleurer sur son opprobre, en agitant des fers ;  
 Ta Rome, oh ! St. Pontife, érasée, avilie,  
 Tomba du Vatican aux pieds de l'univers.

Déployant ses replis sur la noble conquête,  
 Un drapeau, teint de sang, proclama Mazzini ;  
 Et quand tu transportas la tiare à Gaëte,  
 Quand ton pied dût fouler le sol de Portici,  
 L'ennemi, s'emparant des accents du prophète,  
 Fit redire à l'écho : " Son empire est fini."

Cependant promenant le char de la victoire  
 Sur les corps dispersés de tes persécuteurs,  
 Un homme, que le ciel conduisait à la gloire,  
 Para le Vatican de ses vieilles splendeurs,  
 Et, traversant les mers, ta sublime mémoire,  
 S'éleva radieuse au fond de tous les cœurs.

Sublime Papauté ! Sainte bannière au vice,  
 Digne que frappe en vain le flot des passions,  
 Rempart où se brisa la main de l'injustice ;  
 Accueil qui vit sombrer l'orgueil des nations,  
 Sol fertile où le ciel semant le sacrifice  
 Fit germer des vertus les célestes moissons !

Cent princes renversés de leurs trônes en ruines  
 Rediront quel pouvoir repose dans ton sein ;  
 L'ambition grondant autour des sept collines  
 Dans le fatal tournoi les conduisit sans frein ;  
 Mais, pour défier Dieu déchirant leurs poitrines,  
 Ils lancent un blasphème et s'affaisent soudain.

Grand Pontife, le Dieu qui t'offre à leur furie  
Attend au lendemain pour réclamer ses droits ;  
LUI que le monde entier, en te proclamant, prie,  
Dans sa main tient le cœur des peuples et des rois,  
Quand les rois vont puiser à leur âme tarie,  
Les peuples à leur tour puisent aux saintes lois.

Aujourd'hui l'univers, aux cris de ta détresse,  
Pleurt de tes pleurs, s'émeut de ton émotion,  
Et, vers Rome élevant l'accent de sa tendresse,  
Veut partager le poids de ton affliction.  
De ses largesses vois le fleuve qui se presse  
Rouler jusques à toi des flots d'affection.

Qu'il est beau le chrétien, quand bouillant de courage  
Il s'élançe indigné vers l'impie arrogant ;  
Quand, comprimant à peine un saint élan de rage,  
Il bondit dans la lice et relève le gant ;  
La palme des vertus lui prête son ombrage ;  
Sous l'armure du brave, oh ! qu'il semble puissant !

ARTHUR DANSEREAU.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*—Par l'Abbé H. R. CASGRAIN. 1.

Malheur à nous si nous tournons le dos  
à notre passé.

Notre aurore a été si pure !...

L'ABBÉ CASGRAIN.

*Légendes Canadiennes.*

Au moment où la tombe vient de se fermer sur l'une des illustrations des lettres canadiennes ; à l'instant même où nous regrettons amèrement que la mort ait si soudainement interrompu les utiles travaux de M. l'Abbé Ferland, un nouvel ouvrage, comme pour consoler notre littérature en deuil, apparaît sous le titre : " Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France."

Il appartient peu à une plume profane d'apprécier tout le merveilleux et toute la mysticité d'une pareille vie. Nous craindrions même, en en rendant compte, de ne pas exprimer toute notre admiration et de ne pas faire saisir tout ce qu'il y a d'élévation et de sublimité dans ces âmes élues entre toutes pour le sacrifice, le dévouement et l'accomplissement des grandes choses. Cette tâche ou plutôt ce devoir de reconnaissance envers l'une des plus illustres héroïnes du Canada, l'un des esprits les plus élevés et l'une des âmes les plus privilégiées qui aient honoré notre pays, a été accompli par M. l'Abbé Casgrain qui a ajouté un nouveau fleuron à la couronne de la

Mère Marie de l'Incarnation et doté nos annales historiques et littéraires d'un beau livre de plus. M. l'Abbé Casgrain a écrit cette histoire avec cette richesse, cette originalité et quelquefois même avec cette hardiesse de style qui distinguent ses autres productions. Il a en même temps apprécié, en homme versé dans la connaissance de la vie intérieure, cette existence si visiblement soutenue par le souffle d'en haut et dont les vertus séraphiques et l'active énergie ont laissé non seulement des souvenirs qui ne s'effaceront jamais, mais encore des œuvres qui se continuent sous ses auspices et comme sous l'égide protectrice de son ombre.

L'auteur a pénétré dans toutes les intimités de ce cœur ; dans toute la cruelle poésie de cette destinée, dans tous les détails navrants de la vie de cette femme. Encore tout pénétré de la lecture de son livre, nous avons de la peine à faire une appréciation calme de cet ouvrage. Plus d'une fois nos larmes ont coulé au récit de tant de dévouements et de douleurs. En parcourant les pages qui retracent l'héroïsme de cette angélique créature ; en étudiant toutes les péripéties de cette existence exceptionnelle, nous n'avons pu qu'admirer les voies de la Providence, le doigt de Dieu dans cette suite d'événements inattendus qui doivent faire d'une jeune fille pleine d'espérance, une missionnaire du Canada et la première supérieure de l'une de nos maisons d'éducation les plus renommées. Fille, femme, mère, religieuse, elle sut toujours concilier sa volonté avec l'obéissance, refouler au fond de son cœur ses plus chères affections et oublier tout, parents et patrie, pour satisfaire cet immense désir de sacrifice et d'abnégation qui la poussait au Canada.

Ce n'est pas sans dessein que nous avons placé en tête de cette courte et très-imparfaite étude bibliographique ces paroles de l'auteur des *Légendes Canadiennes* : " Malheur à nous si nous tournons le dos à notre passé. Notre " aurore a été si pure !... " Nous voulions rappeler que M. l'Abbé Casgrain, n'avait pas commis un de ces lieux communs qui se présentent d'eux-mêmes sous la plume, lorsqu'on n'écrit que pour écrire. Cette pensée était pour lui pleine de vérité et pleine d'enseignements pour les autres. Aussi ne l'a-t-il pas laissée infructueuse. C'est, sans doute, pour nous attacher davantage à ce passé qu'il a entrepris de remettre sous nos yeux les incomparables vertus des fondateurs de la colonie. En effet, les annales des peuples offrent peu d'événements qui puissent égaler en grandeur le spectacle des dévouements et des gloires de toutes sortes qui remplissent la période des temps héroïques de notre histoire. Et certes, parmi ces dévouements et ces gloires, le nom de la mère Marie de l'Incarnation ne tient pas le dernier rang.

L'ouvrage de M. l'abbé Casgrain forme un magnifique volume de 467 pages in 8°, est précédé d'une introduction et est divisé en trois époques. Toute l'histoire des premiers temps de la colonie se trouve résumée dans cette introduction dont chaque page redit une gloire. L'auteur a prodigué

dans cette partie de son travail ce style figuré, noble et digne à la fois qui convient à un pareil sujet. Dans un très-court espace il a pu signaler une foule de noms qui nous sont chers et raconter bien des événements touchants. Alors commence la première partie de la vie de la fondatrice des Ursulines de Québec. Il a abandonné l'histoire des faits pour faire l'histoire d'un cœur, narrer la vie d'une âme.

Cette première époque désignée sous le titre de vie domestique, comprend la vie de la jeune Marie jusqu'à son entrée aux Ursulines de Tours après avoir passé par toutes les tribulations du mariage, de la maternité et du veuvage ;

“ Angéliques filles de Ste. Ursule ! tressaillez d'allégresse et venez au-devant de votre auguste compagne ! Ouvrez les portes de vos cloîtres et jonchez vos parvis sacrés de fleurs et de couronnes sous les pas de celle qui sera un jour la gloire de l'Eglise, l'orgueil de l'ancienne et de la nouvelle France, et l'éternel bonheur de votre ordre, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation.”<sup>1</sup>

La seconde époque retrace la vie monastique de l'illustre femme que Bossuet n'a pas craint d'appeler la Thérèse de la Nouvelle-France. Dans le cloître comme au milieu du siècle, elle a passé en faisant le bien. Souffrant toutes les tortures morales que sa position exceptionnelle lui faisait endurer, elle avait renoncé aux doux privilèges et aux jouissances si légitimes que lui donnait sa qualité de mère et, brisant avec toutes ses affections, comme autrefois la mère de St. Augustin elle s'offrait en holocauste pour son fils.<sup>2</sup>

La vie apostolique de l'illustre héroïne forme l'objet de la troisième division de l'ouvrage. Cette période est de beaucoup la plus intéressante pour nous puisque les faits qui la remplissent se sont accomplis dans ce pays. Du reste, notre auteur a traité cette partie de son travail avec autant de talent que les précédentes. Rien ne manque à ce livre ; recherches abondantes, intérêt du récit, beautés de style, appréciations élevées, observations saines, tout enfin contribue à le rendre digne du haut sujet qu'il traite et du caractère de celui qui l'écrit. Un certain souffle de poésie mystique qui répand une teinte attrayante sur tout l'ouvrage ajoutera encore aux charmes de sa lecture. Je résumerai ces quelques remarques en disant que l'œuvre de M. l'abbé Casgrain est celle d'un historien consciencieux, d'un prêtre éclairé et d'un écrivain remarquable. Il s'est épris de son sujet et l'a traité en favori. C'est même à regret qu'il arrive à la fin de ses labeurs :

“ En terminant ce doux travail, une émotion mélancolique, une pensée triste s'élève involontairement dans notre âme. Depuis bientôt quatre ans, nous nous étions habitué à converser avec vous, à vivre à vos côtés, nous

1 Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation par l'abbé Casgrain.

2 Ibid.

vous avons suivie à travers toutes les péripéties de votre existence, depuis votre berceau jusqu'à l'entrée du cloître, à travers tant de travaux et de peines depuis votre vocation apostolique jusqu'à votre arrivée sur nos rivages, à travers tant de merveilles et de grâces, tant de périls et de mers, enfin nous vous avons suivie pas à pas dans toute votre carrière si féconde. Vous étiez devenue notre compagne et notre amie ! Que de jours sombres et de veillées solitaires votre chère image a embellis ! Que de précieuses larmes nous a fait verser la lecture de vos œuvres, la méditation de vos travaux ! Et maintenant voilà que la tombe ou plutôt le ciel vous a dérobée tout à coup à nos yeux ! Resté seul sur la terre nous sommes triste et pensif comme le disciple du prophète, après que le char de feu eut enlevé son maître au ciel." <sup>1</sup>

D. H. SÉNÉCAL.

1 Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation par l'abbé Casgrain.

---